|  |
| --- |
| **Matière :**  **Lexicographie / Semestre 2**  **Niveau : Master 1 Langue, Variation et Aménagement**  Présenté par M. Rachid ADJAOUT  Département de Langue et de Culture Amaziɣ,  Université A. Mira De Bejaia |

**E-learning**

**Le contenu du module de *lexicographie***

**Objectifs**

Parmi les objectifs que cet enseignement vaudrait atteindre est de fournir à l’étudiant des outils linguistiques pour pouvoir lui permettre de saisir les fondements d’une discipline dont les racines remonteraient à la Mésopotamie. L’art de confectionner des œuvres lexicographiques permet non seulement d’imprégner l’étudiant en termes de connaissances à travers la macrostructure et la microstructure, mais aussi d’appréhender les différentes facettes sous lesquelles les unités de la langue émergent grâce au phénomène de la définition.

Ce cours tente d’apporter des éléments de réponse d’une importance capitale sur une langue en plein essor, surtout dans le domaine de la lexicographie. Ainsi donc, il aborde certaines questions qui sont considérées, aujourd’hui, d’actualité, à savoir : 1- qu’est-ce qu’une œuvre lexicographique ? On s’intéressera à la typologie des dictionnaires, à la macrostructure et à la microstructure. 2- Que faire de l’héritage lexicographique bilingue et comment prétendre à la construction de futures dictionnaires monolingues ? Enfin, quel serait le classement le plus adéquat des entrées dictionnairiques qui faciliteraient l’accès au locuteur-usager de la langue ?

**Semestre 2**

1. Bref historique sur la lexicographie en général et saisir le point d’ancrage de la lexicographie Amaziɣ ;
2. La typologie des œuvres lexicographiques ;
3. La macrostructure et la microstructure des dictionnaires ;
4. L’article dictionnairique et l’art de définir les mots.

**Volume horaire enseigné :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type d’enseignement** | **Horaire/semaine** | **Evaluation** |
| Cours | 2h15 | Examen |
| TD | 1h30 | Exposés |

Table des matières

[**Introduction** 5](#_Toc132273922)

[**Chapitre I. Bref aperçu historique de la lexicographie** 5](#_Toc132273926)

[**I-1- L’antiquité** 5](#_Toc132273927)

[**I-2- Le monde poste antique** 6](#_Toc132273933)

[**I-3- Le monde moderne (l’Europe)** 8](#_Toc132273943)

[**I-4 - La lexicographie moderne** 8](#_Toc132273948)

[**I-5 - Les dictionnaires des langues sans écritures et la définition** 9](#_Toc132273952)

[**I-6- Les dictionnaires oraux** 10](#_Toc132273957)

[**Chapitre II- La lexicographie berbère** 11](#_Toc132273959)

[**II-1- Aperçu historique** 11](#_Toc132273960)

[**II-1-1- La lexicographie berbère du 12ème siècle** 11](#_Toc132273961)

[**II-1-2- La lexicographie du 17 et 18ème siècle** 12](#_Toc132273971)

[**II-2- La lexicographie dite exploratrice ou utilitaire** 13](#_Toc132273974)

[**II. 2.1. La Kabylie (1820 – 1918)** 13](#_Toc132273977)

[**2.2. Les autres régions berbères** 16](#_Toc132273994)

[**2.2.1. Le Maroc (1911 – 1949)** 16](#_Toc132273995)

[**II-2-2-2- La Tunisie (1909 – 1940)** 18](#_Toc132274003)

[**II-2-2-3- L’aire touarègue** 19](#_Toc132274008)

[**II. 3. La lexicographie dialectale ou ethnographique** 20](#_Toc132274012)

[**II. 3.1. La Kabylie (1918 – 1953)** 20](#_Toc132274013)

[**II-3-2- Les autres régions berbères** 21](#_Toc132274020)

[**II-3-2-1- Le touareg** 21](#_Toc132274021)

[**II – 3- 2-2- Le Maroc** 22](#_Toc132274025)

[**Chapitre III- La configuration d’une œuvre lexicographique** 26](#_Toc132274043)

[**III-1- La nomenclature** 27](#_Toc132274059)

[**Les catégories du berbère** 28](#_Toc132274080)

[**III-1- La macrostructure** 29](#_Toc132274085)

[**III-2-Microstructure** 30](#_Toc132274095)

[**IV- L’article proprement dit : la définition** 33](#_Toc132274111)

[IV- 1- Le modèle d’article dictionnairique 36](#_Toc132274127)

[IV-2- Commentaires du modèle proposé 42](#_Toc132274255)

[**IV-2-1- Les lemmes à définition linguistique** 42](#_Toc132274261)

[IV-2-2- Les lemmes à définition métalinguistique 43](#_Toc132274267)

[**IV-3- La définition de l’entrée *aɤ* (acheter)** 46](#_Toc132274301)

[**Exemple d’un article dictionnairique berbère monolingue. Choix d’un verbe dans le parler des Ait M’likeche** 46](#_Toc132274302)

[IV-4- Explication et commentaire de l’article proposé 47](#_Toc132274308)

[IV-4-1- Choix des exemples 47](#_Toc132274309)

[IV-4- 2- Analyse de la définition proposée 47](#_Toc132274311)

[IV-4-3- Commentaire de l’article 48](#_Toc132274321)

[**Conclusion** 49](#_Toc132274329)

[**Bibliographie** 50](#_Toc132274335)

**Introduction**

Le dictionnaire est un ouvrage de consultation extrêmement populaire puisque la majorité des foyers en possède au moins un. Jean Provost signale en effet que l’on peut considérer comme remarquable « *le simple fait que nous trouvions naturel de consulter un dictionnaire de langue, sans aucune illustration, mais riche d’exemples forgés ou cités, dotés pour chaque article d’une arborescence très fine de sens, sous sens et effets de sens, et qu’un tel dictionnaire, le Petit Robert par exemple, soit ressenti majoritairement comme l’ouvrage monovolumaire usuel, indispensable pour le bon lecteur et celui qui doit écrire […]* » (Provost 2000, p 11). Le dictionnaire est de fait un élément clé des apprentissages, aussi bien en langue seconde qu’en langue maternelle, puisqu’il est un outil de consultation quasi quotidienne à l’école dès les premières années.

Cette popularité des dictionnaires ne date pas d’hier, car les travaux de lexicographie prennent naissance dans l’antiquité reculée. Nous faisons référence, ici, principalement à ceux réalisés par exemple en Mésopotamie, en Égypte et en Grèce antique, etc. Puis, l’aventure de l’art de confectionner les dictionnaires ne s’arrête pas ici, mais aussi d’autres civilisations ont laissé leur empruntes comme l’illustre l’exemple de la civilisation égyptienne et hébraïque.

Quant aux dictionnaires modernes, ceux-là se font inaugurés en 1690, Antoine Furetière préfaçait son dictionnaire par ces mots : « *Mais que le Lecteur ne s'attende pas à nous voir pousser des lieux communs sur l'utilité des Dictionnaires. Le public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grands services, ni plus promptement, ni à plus de gens que ceux-là* » (cité par Pruvost 2006 :11). Le dictionnaire est donc un ouvrage du quotidien. C’est en même temps un ouvrage complexe, savant, et méconnu, car on n’en exploite souvent qu’une part minime du contenu. L’usage prédominant en effet est l’utilisation du dictionnaire pour la simple vérification orthographique. Il a vocation à être exploité de bien d’autres manières, comme on va le voir dans ce cours.

**Chapitre I. Bref aperçu historique de la lexicographie**

**I-1- L’antiquité**

Selon la morphogénèse de ce concept, nous pouvons constater que « *La civilisation mésopotamienne (sumérienne) nous a légué le premier système d’écriture que l’humanité a connu et c’est également elle la conceptrice des premiers dictionnaires sous forme de listes lexicales dont le principe a été adopté dans tout le Proche-Orient ancien. Ces listes lexicales sont classées quelquefois par champs thématiques et sémantiques rédigés sur des tablettes cunéiformes »* (Béjoin H. et Thoiron. Ph 1996 : 18). Ces productions lexicographiques réalisées en Mésopotamie ne peuvent être qualifiées de véritables dictionnaires vu qu’ils étaient au stade embryonnaire de ce qu’on peut appeler aujourd’hui les dictionnaires ou des paléo-lexicographies selon les données actuelles. Ces dites productions lexicographiques se présentent sous deux formes : des dictionnaires de types monolingues et bilingues. L’organisation interne de ces dictionnaires est conçue en zones sémantico-référentielles. Cela signifie que le degré et le niveau de conscience chez les scripteurs de l’époque étaient considérablement développés en matière de définition.

En revanche « *l’Égypte ancienne ou pharaonique a aussi fourni une matière lexicographique considérablement plus pauvre que la zone sumérienne. Mais elle ne doit pas passer sous silence pour autant. En effet, on y connaît des listes lexicales appelées onomastica par les Égyptiens qui signifient (enseignement, instructions, science, etc.…). Ces listes se répartissent en plusieurs types par exemple : des listes botaniques, climat, animaux, etc*. » (Idem 1996 : 20).

Les savants gréco-romains étaient quasi indifférents aux langues des Barbares[[1]](#footnote-1), pour cette raison l’Occident n’a pas beaucoup accordé d’intérêt à ce domaine. Cependant, ils ont connu une tradition lexicographique qui tire ses origines « *d’une glose de mots et expressions difficiles, vieillies, dialectales, spécialisées que l’on a trouvé chez Homère, Alcman ou dans les lois de Selon dans les inscriptions, etc.* » (Ibidem 1996 : 21). Il est à signaler que même si les Grecs n’avaient pas affiché d’intérêt manifeste à l’activité lexicographique au sein de laquelle la notion de définition joue un rôle fondamental, il se trouve que bon nombre de philosophes ont déjà eu à traiter de la définition dans le cadre de la théorie du sens. Le concept lui-même était, d’ailleurs, central, surtout dans la théorie sémantique d’Aristote.

S’agissant des Romains, le besoin de constituer des glossaires sur des auteurs anciens s’est fait sentir très tôt : grecs d’abord puis latins. Henri B. et Philippe T. rappellent ainsi : « *Les premiers glossaires qui nous soient parvenus datent du* 6ème *siècle de notre ère et ils ont été compilés par des moines* » (Ibidem 1996 : 21).

En conclusion, nous constatons que d’une part, la tradition de confectionner les dictionnaires pendant cette phase était strictement liée aux civilisations dotées de l’écriture. D’autre part, les premières œuvres lexicographiques étaient de type bilingues. Cependant, l’antériorité des dictionnaires bilingues sur les monolingues serait due probablement à ce que le recoupement d’intérêts économiques de plusieurs communautés de langues différentes (Sumériens, Acadiens, etc.) leur impose d’adopter d’abord des outils lexicographiques bilingues facilitant ainsi l’activité communicative entre ces peuples de Mésopotamie. De plus, le besoin d’expliquer les mots appartenant à une même langue ne s’est pas fait ressentir immédiatement, d’où l’intérêt accordé aux dictionnaires bilingues.

**I-2- Le monde poste antique**

La lexicographie arabe ancienne s’est fait connaître dès le milieu du 8ème siècle, époque durant laquelle les premiers dictionnaires ont vu le jour. « *Ce sont des répertoires de mots rares, puis d’autres ouvrages apparaissent. Ils contiennent des définitions compilées avec l’aide d’informateurs bédouins* » (Boisson. C. et Al.1991 : 270).

Les mots de ces dictionnaires n’obéissaient pas nécessairement à un classement typique. Notons aussi que c’est à la fin de ce siècle qu’apparaissent les premiers recueils qui témoignent d’un souci de classification. Ces œuvres lexicographiques étaient très courtes et établies selon un ordre thématique regroupant des noms d’insectes, de chevaux, etc. A la même époque apparaît le plus célèbre des dictionnaires arabes qui est celui de Al Khalil ben Ahmed, c’est le premier à avoir compris qu’en arabe, les mots dérivent de racines. Et naturellement, c’est selon les racines qu’il ordonna les mots dans son « *Kitab al ayn* », principe qui a été retenu depuis dans tous les dictionnaires arabes.

S’agissant de la lexicographie hébraïque, celle-ci remonte au 14ème et 13ème siècle avant notre ère. En ce qui la concerne, il est question d’un ensemble de gloses qui représentent le premier document en cananéen (protohébreu). A vrai dire, ces gloses sont une sorte de productions lexicographiques de type bilingue (cananéen / akkadien).

Mais les origines réelles de la lexicographie hébraïque remontent au moyen âge, elles sont liées de ce fait à celles de la lexicographie arabe. Les premiers vocabulaires datant de cette époque sont monolingues et appartiennent à trois types ou genres :

**a** - *onomastique* ; dont l’intérêt est d’expliquer les noms propres ;

**b** - vocabulaires consacrés aux *hapax* ou aux mots rares, aussi bien celui (le vocabulaire) de la bible de la *mishna*, que son commentaire juridique ;

**c** - lexiques choisis à des fins poétiques, visant le perfectionnement de la rime et la finesse de l’expression.

Ces travaux étaient rangés selon l’ordre alphabétique. Ce qu’il faut retenir de cette lexicographie hébraïque, bilingue ou monolingue, c’est qu’elle a connu des progrès remarquables de tout point de vue ; notamment en ce qui concerne la définition et la signification des mots recueillis. Cela est lié sans doute au fait que le peuple hébraïque a hérité d’une base de données assez solide, en l’occurrence, leur texte sacré, la Thora.

Enfin, il est à noter que le classement se faisait par racines. Ce type de classement a fini, par la suite, par se stabiliser d’une manière définitive au même titre que les langues sémitiques (arabe).

**I-3- Le monde moderne (l’Europe)**

Nous avons déjà vu ce qu’il en est de la partie orientale de l’Europe en ce qui concerne l’art de confectionner les dictionnaires, plus précisément, le monde gréco-latin, et ce, pendant la période antique.

Un regard plutôt particulier devrait être porté sur la partie occidentale, principalement en ce qui concerne l’ère médiévale et moderne. Notons d’abord que des listes manuscrites de mots latins avec leurs traductions en langues vernaculaires ont été confectionnées dès cette époque-là. L’un des premiers dictionnaires à être élaborés était bilingue *italien* / *allemand*, et ce, en 1477. Celui-ci offre un classement par thèmes. Mais il est à signaler que cet ouvrage a été précédé par d’autres lexiques et dictionnaires, à l’exemple du lexique *latin* / *anglais*, au 12e siècle.

À partir du Siècle des Lumières, la situation a pris de l’ampleur en progressant davantage sur le plan de la production lexicographique. Cet essor s’explique par certains facteurs, notamment l’invention de l’imprimerie qui a facilité la large diffusion du savoir surtout dictionnairique. Cette vulgarisation a permis à son tour d’attirer la curiosité des profanes voulant élargir leurs sphères de connaissance.

L’avènement du 18ème et du 19ème siècle a marqué l’Europe occidentale en matière d’activité lexicographique, essentiellement avec le développement des langues appelées jadis vernaculaires. L’acquisition de statut de langues officielles, et leur détachement de leurs langues mères (le français relativement au latin, l’anglais par rapport au germanique) était un événement majeur pour ces langues, leur passage de simples dialectes à des langues proprement parlées instaura une nouvelle dynamique en matière de production lexicographique.

**I-4 - La lexicographie moderne**

La lexicographie dite moderne a vu le jour en Occident au 17e siècle ; elle servira entre autres par la suite de fondement à la lexicographie française. C’est également la période durant laquelle les dictionnaires monolingues ont été lancés à l’image de ceux portant sur les synonymes et Épithètes Françoise de Montmeran parurent respectivement en 1645 et en 1661. Ces documents lexicographiques ont une caractéristique qui consiste à marquer l’évolution dans la description de la langue en s’appuyant au passage sur les différentes mutations socioculturelles. La visée de beaucoup de travaux datant de cette période était de mettre l’accent surtout sur les paramètres de la signification des mots dans les dictionnaires.

Ainsi, l’usage sociolinguistique par exemple de ces ouvrages devient de plus en plus le reflet d’un monde en mutation et qui s’oriente vers des notions de bon usage de la langue tendant vers la consécration de la norme. Cette évolution dans la conception des ouvrages lexicographiques s’est soldée par de nombreuses publications allant dans le sens de confirmer une somme d’idées véhiculées par la philosophie de l’époque. Ainsi donc, B. Quemada souligne que c’est à la fin du 17e siècle que s’est intensifiée la production des ouvrages à l’image du *dictionnaire de français* de P. Richelet en (1680), en (1684) le *dictionnaire universel* de Furetière et en fin celui de *l’Académie française* (1694). En parlant de la norme qui caractérisait cette ère, il est à rappeler que ces dictionnaires ont été précédés par la sortie de la grammaire de Port-Royal en 1660 qui aurait produit subséquemment ses effets sur ces œuvres.

L’avancée spectaculaire dans l’art de confectionner les différents types de dictionnaires qui s’est amorcée depuis le siècle des lumières avait des retombées plus qu’intéressantes sur le concept de la *définition*. Certes, cette dernière a subi des variations à travers les diverses formes de dictionnaires, néanmoins elle a acquis des dimensions considérables en ce qui concerne la qualité de la langue, et ce malgré les fluctuations qu’a connues la lexicographie par la suite. Il est à relever que les premiers dictionnaires produits en Europe étaient de type bilingue. La raison de l’antériorité des dictionnaires bilingues sur les monolingues s’explique par l’absence de textes fondateurs internes à la culture européenne, à l’inverse de la situation des Juifs avec la bible, les Indiens avec les Védas, les Arabes avec le Coran, etc. (H. Béjoint et al. : 1996 : 26).

**I-5 - Les dictionnaires des langues sans écritures et la définition**

Concernant les langues à tradition orale, ce qui est à signaler à leur propos, c’est que l’ensemble des productions (vocabulaires) dites exotiques a suivi la logique des œuvres européennes. Cela dit, la découverte du Nouveau Monde, œuvre surtout d’aventuriers, a mené vers la naissance d’une volonté de décrire les cultures exotiques avec tout ce que cela pouvait impliquer comme données à explorer, surtout du point de vue linguistique,

Ainsi, les auteurs de l’époque s’intéressaient aux cultures indiennes d’Amériques, d’Afriques et Australiennes pour diverses raisons, mais le plus souvent cet intérêt négligeait l’aspect linguistique. Toutefois, le travail « *anthropologique* » des missionnaires a contribué, entre autres, à la production de récits de voyage qui ont suscité l’élaboration et la confection de lexiques et dictionnaires de ces langues sans écritures. Ceci était le cas, notamment, de la langue et de la culture berbère au 19ème siècle.

L’ensemble des productions lexicographiques réalisées par des auteurs européens se résumait à des compilations de type bilingue, voire même trilingue, quelquefois. Ceci peut constituer l’indice le plus marquant en ce qui concerne la qualité de ces productions lexicographiques. Mais aujourd’hui, ces peuples exotiques – du moins pour ce qui est des Berbères – trouvent énormément de difficultés, sinon une certaine inadéquation face à ce travail hérité des anciens conquérants, à l’évocation de leur identité pour la simple raison qu’ils se regardent avec les yeux de l’autre.

En conclusion, l’expérience réalisée par les Européens sur les langues sans écritures mérite d’être signalée puisqu’elle a contribué à défricher le terrain. Mais dans la plupart des cas, le travail de ces auteurs n’ayant pas pris en ligne de compte l’intérêt des autochtones, a fait que ces derniers se trouvent confrontés à des obstacles de natures diverses, entre autres, la traduction (définition, équivalence, graphie, phonologie, etc.). C’est le cas aussi pour l’ensemble des travaux de ce type réalisés que ce soit en Amérique, en Australie ou encore en Afrique. Rentrant dans la même catégorie de langues dites autochtones, le berbère n’a pas échappé à ce genre d’erreurs.

**I-6- Les dictionnaires oraux**

Certaines cultures à tradition orale démontrent que la pratique et l’usage de dictionnaires oraux, bilingues ou monolingues, est possible. Ces derniers sont mis en place en vue de répondre à des événements ponctuels (cérémonies de mariage impliquant deux ethnies voisines, par exemple.). A l’intérieur de ces « rituels », nous pouvons constater tout un jeu de renvoi de définitions, lié souvent à la littérature ethnologique. A ce propos, Claude B. signale que : « *la communauté peule de la Guinée et du Mali cultive un genre poétique appelé « mergol », celui-ci se compose de jeu stylistique portant sur les sociétés et le rythme s’exaltant la virtuosité et le savoir du récitant. Ces déclamations touchent aux sujets les plus variés sous forme de récits, louanges, souvenirs, etc., qui du reste peuvent associer les thèmes les plus disparates en apparence. Fréquemment, certaines de ces productions peuvent contenir des listes monolingues de mots (recouvrant un champ sémantique précis) constitués dans leur entrée par une liste lexicale.* » (Op. Cité 1996 : 271). L’exemple de la communauté peule met en exergue la possibilité d’existence d’un dictionnaire (monolingue ou bilingue) oral et à l’occasion capable d’être opérationnel.

**Chapitre II- La lexicographie berbère**

**II-1- Aperçu historique**

**II-1-1- La lexicographie berbère du 12ème siècle**

Tout d’abord, peut-on parler aujourd’hui d’une tradition lexicographique berbère ? Si oui, peut-on les comparer aux autres ouvrages produits dans d’autres langues jouissant d’un véritable statut comme le français ou l’anglais ? À vrai dire, la réponse à cette question est doublement problématique : dans un premier temps, les Berbères ont, de tout temps, recouru à la langue de l’autre comme langue de communication (phénicien, arabe, français, etc.). Ces langues étaient utilisées dans leurs correspondances officielles et dans leur littérature. Un regard sur l’histoire montre qu’ils ne se seraient jamais servis de leur langue à l’écrit en dehors de quelques inscriptions sur des stèles et tombeaux érigés en l’honneur de certains rois. Ce qui explique leur confinement séculaire dans l’oralité.

Cependant, nous ne pouvons résumer cette « *défaillance* » aux raisons sus citées. Il pourrait exister d’autres facteurs que nous ignorons et qui auraient fait que le rapport des Berbères à l’écrit dans leur propre langue soit négligeable, voire inexistant. Pourrions-nous expliquer cet état de fait exceptionnel d’un point de vue anthropologique ? En effet, comment justifier le fait qu’un peuple ayant développé toute une *civilisation*, même si cette dernière n’a pas connu une véritable stabilité, ait écrit dans d’autres langues autre que la sienne ?

En général, si des civilisations s’étaient permises de travailler sur ce passage à l’écrit, elles avaient déjà acquis le statut d’État-nation qui leur aurait donné accès à un pouvoir stable. Ce qui n’est pas le cas chez les Berbères.

L’origine de la lexicographie berbère remonte, selon un bon nombre de sources, au XIIe siècle (Boogert Nicot Van Den : 1998) de l’ère chrétienne. En effet, il s’agit de quelques travaux lexicographiques sous une forme embryonnaire produits à cette époque, et parmi ceux qui nous sont parvenus, nous citons celui qui a été confectionné par Ibn Tunart, intitulé « *Kitab al asma* » arabe / berbère, composé de 2500 entrées arabes (Boogert : 1998 : 46). La forme de celui-ci est caractérisée par les traits suivants :

L’auteur de ce lexique bilingue procède d’une entrée arabe à laquelle il donne d’abord un synonyme arabe suivi d’un équivalent berbère, sans donner la moindre définition, ni autre indication sur le sens du vocable en question. Il est à noter que le classement établi dans ce lexique est ambigu, car il n’est ni alphabétique ni par racines, il répond à une autre logique qui est probablement celle du classement par domaines sémantiques ou par catégories grammaticales.

Il est à constater que ce travail n’a apparemment pas fait l’objet d’une enquête systématique, mais réalisé à base de quelques vieux textes. Outre ces quelques constatations, il est à noter qu’il ne s’agit pas d’un véritable dictionnaire bilingue arabe / berbère, mais d’une simple compilation de mots plus ou moins ordonnés par domaines (le corps humain, les animaux, les plantes, etc.). Pour ce qui est de la langue utilisée dans ce travail, abstraction faite de la forme et de la méthodologie dans lesquelles elle a été élaborée, il renferme et conserve une bonne quantité du lexique berbère de l’époque.

Son auteur le définissait comme étant un lexique arabe / tachelhit. Cette affirmation ne trouve pas souvent les arguments de sa validité, car ce qui est désigné par tachelhit, n’est en fait qu’un mélange de deux dialectes : kabyle et tachelhit. Le kabyle étant son parler d’origine (Bejaia) et le parler de la région des Chleuhs étant celui du lieu d’exercice de sa fonction de Cadi. Les informations que rapporte Boogert sont puisées dans le Fonds Roux existant à L’IREMAM à Aix-en-Provence.

Cependant, il est à noter qu’une certaine confusion règne concernant la catégorisation de ces travaux de lexicographie. Est-ce qu’il s’agit de glossaires comme l’estimait le linguiste français Arsène Roux ou de lexiques comme le note Nicot Van Den Boogert ? D’après ce dernier, il ne s’agit pas de glossaire, car celui-ci ne présente pas de traits définitionnels requis pour un glossaire, suivant la définition du Petit Robert. C’est pour cela qu’il a préféré opter pour l’utilisation du terme de lexique (dictionnaire abrégé).

Or, il nous semble que c’est la version de Roux qui est la plus pertinente dans ce cas. Les définitions que donnent ces deux travaux de lexicographie semblent bel et bien répondre aux traits définitionnels d’un glossaire que d’un lexique. Boogert lui-même affirme que ces travaux ont été confectionnés sur la base de vieux textes et que la définition d’un glossaire répond à cette norme. Selon le dictionnaire le Flammarion, il s’agit d’un « *Dictionnaire de mots vieillis ou obscurs d’une langue, et par extension, d’un texte ».* Cette citation affirme que le document en question est un glossaire. La question reste ouverte sur le fait de considérer ces travaux comme des glossaires ou autres. L’essentiel est que la lexicographie berbère remonterait approximativement au XIIe siècle.

**II-1-2- La lexicographie du 17 et 18ème siècle**

Avant de présenter les travaux qui ont été réalisés pendant cette période, il est utile de rappeler que certains travaux de lexicographie berbère ont été signalés avant même le XVIIe siècle. Il s’agit surtout du parler de Djbel Nefoussa dans lequel un lexique a été confectionné (dialecte berbère / arabe) édité en Tunisie que l’on situe approximativement au XV siècle. D’après ce que rapporte A. Bouyahia un « *article a été publié dans la revue tunisienne en 1900, l’interprète principal A. Boussetrot a fourni la traduction d’un petit vocabulaire berbère / arabe, daté d’avant le IX siècle de l’hégire et communiqué par le Khalife de Djerba, si Ali ben Brahim en 1895, au colonel Rabillet alors Attaché militaire à la résidence générale de France à Tunis* ».

Cependant, en ce qui concerne la période du XVII et XVIIIe siècle et d’après l’ouvrage sur *la révélation des énigmes : lexique arabo-berbère* de Nicot Van Den Boogert, les travaux de lexicographie berbère ont été confectionnés de la même manière que celui d’Ibn Tunart. Ces derniers se sont inspirés de sa méthode. En effet, le premier lexique a été élaboré par Abdellah ben Chuɛayb al-hilâlî en 1665 et un autre lexique anonyme qui date de la fin du XVIIIe siècle. Il est à signaler qu’aucun commentaire n’a été rédigé sur la nature de ces lexiques, sauf qu’ils sont des lexiques bilingues et probablement classés selon la démarche de celui d’Ibn Tunart.

**II-2- La lexicographie dite exploratrice ou utilitaire**

Les auteurs berbérisants s’entendent généralement sur le fait que la lexicographie berbère peut être approximativement classés en trois grandes périodes relatives à son élaboration, et ce à commencer par la période d’avant l’ère coloniale jusqu’après l’indépendance des États nord-africains. Pour tenter de décrire cette lexicographie, nous jugeons nécessaire de respecter cette division traditionnelle héritée. Et dans un souci purement méthodologique, nous suggérons de répartir cette section en deux parties.

D’une part, nous essayerons de traiter des outils lexicographiques déjà produits en région kabyle et ce pour la simple raison relative à la maîtrise du terrain en plus de l’abondance des informations. D'autre part, nous tenterons de décrire en une seule partie le reste de ce qui a été produit dans les autres zones berbérophones à savoir : le Maroc, le Touareg, le Mzab, etc. pour enfin aboutir à une synthèse.

**II. 2.1. La Kabylie (1820 – 1918)**

Les travaux de lexicographie réalisés pendant cette période remontent à l’époque d’avant la conquête française en Afrique du Nord et continuèrent jusqu’à la chute du régime des Deys à Alger en 1830. Cette période dure presque un siècle, c’est-à-dire de 1820 jusqu’à 1918. En outre, cet ensemble de travaux lexicographiques (lexiques, vocabulaires, glossaires et dictionnaires) étaient destinés en premier lieu aux militaires et administrations coloniales, surtout après s’être installés en Algérie, d’une part. D’autre part, Il visait à éclairer, de manière

générale, les commerçants, les voyageurs et les colons qui se sont massivement établis dans les plaines. Parmi les raisons qui ont été à l’origine de l’intérêt porté subitement aux langues des

indigènes (kabyle, touareg, mozabite, etc. en Algérie et chleuh, tamazight du Moyen Atlas et

le Rifain au Maroc), il y a le fait que les Kabyles ont manifesté une forte opposition à toute tentative de soumission. Autrement dit, connaître les hommes pour agir sur eux. De plus, l’envahisseur avait beaucoup de mal à briser cette résistance tout au long des vingt-sept années qui suivirent la prise d’Alger.

L’objectif principal d’étudier la langue de ces montagnards (Berbères) par les missionnaires était l’évangélisation des populations que ce soit en Kabylie ou ailleurs. À ses débuts, cette mission n’avait pas de perspectives à caractère scientifique, elle a été mise sur pied par esprit dominateur - colonisateur – c'est-à-dire par volonté de soumettre les populations par tous les moyens. À cette époque, on assiste à l’essor de l’industrie et du commerce en Europe occidentale et à l’expansion politique et militaire des nations européennes les plus puissantes, notamment la France et l’Angleterre.

Effectivement, profitant de l’hospitalité de ces populations, les envoyés spéciaux de l’armée et de l’administration françaises ont pu recueillir énormément d’informations sur leur langue, leur mode de vie (coutumes, mœurs et traditions, etc.). Donc, cette manière de s’y prendre cache en quelque sorte une arrière-pensée qui est celle de trouver un moyen de les soumettre.

E. Carrey, dans son ouvrage intitulé *Récits de Kabylie*, a été autorisé par l’armée française à suivre sur le terrain l’expédition sur le théâtre des opérations en 1857. Lui-même considéré d’esprit colonialiste, décrit la situation avec « *les yeux d’un Français intimement convaincu que le bien des habitants de l’Algérie est désormais consubstantiel à leur soumission à l’ordre civilisateur de la France* ». D’après ce témoignage, il est vrai que l’intérêt d’étudier ces populations était un alibi pour comprendre le comportement de celles-ci et pouvoir ensuite les soumettre.

En effet, selon l’auteur, l’armée française avait bien choisi le jour de « *Lɛid El fitre* » (la fête de rupture du jeûne chez les musulmans) pour surprendre les habitants de « *Larbɛa Nat yiraten* », devenu après Fort National, pour pénétrer en Kabylie. D’ailleurs, si ce n’était l’information qui avait été recueillie par les missionnaires, l’opération d’occupation aurait probablement été impossible.

S’agissant maintenant des travaux liés à cette lexicographie que nous qualifierions d’utilitaire et d’exploratrice, réalisée avant, pendant et après la pénétration du conquérant en Algérie, ils étaient de nature embryonnaire, voire composite. Une lexicographie utilitaire et exploratrice peut avoir une double signification : exploratrice, autrement dit parmi les premiers travaux réalisés pour ces régions du point de vue de la quantité d’informations recueillies jusqu’ici, éventuellement, en faisant abstraction de l’objectif et de la méthodologie dans lesquels ces outils lexicographiques ont été rédigés. Car aujourd’hui, cet ensemble de travaux élaborés est considérable du fait que les Berbères de l’époque n’étaient pas portés sur l’écrit, ce qui a permis de sauvegarder une bonne partie du lexique berbère. Et utilitaire, car aujourd’hui cette lexicographie est d’un apport considérable quant à l’intérêt qu’elle présente pour les études berbères.

Le mérite de cette lexicographie réside dans le fait qu’elle constitue en quelque sorte un matériau de base assez intéressant pour d’éventuelles recherches. Cependant, il est à signaler que cette lexicographie ne répond pas aux normes scientifiques contemporaines du fait qu'elle n’a pas été produite par des spécialistes en la matière. En dehors de l’esprit dans et pour lequel elle a été réalisée, elle n’échappe pas à des défaillances de tout genre. Cela implique que cette lexicographie est de nature embryonnaire, du moins pour ce qui concerne cette phase exploratrice, pour ne pas dire qu’elle était l’apanage de l’envahisseur pour justifier une situation donnée.

Certes, selon A. Boukous *« si, d’une manière générale, la recherche scientifique est déterminée par la politique coloniale, il convient néanmoins de se défier de l’idée simpliste qui consiste à penser que tous les dialectologues de l’ère coloniale étaient les exécutants aveugles et zélés de la politique et de la résidence ».* Ce qui implique qu’il faudrait bien éviter de confondre tous les animateurs (missionnaires, militaires et universitaires) de cette lexicographie berbère. En effet, selon l’auteur « *la formation et les objectifs immédiats de ces chercheurs ne sont pas les mêmes »*.

Parmi les travaux qui ont marqué cette période, nous citons celui de Jean Michel Venture de Paradis. En sa personne de missionnaire, il avait la possibilité de séjourner en Algérie. Il rencontra à Alger, des étudiants kabyles (originaires d’*Iflisen*) en théologie musulmane et composa avec eux son vocabulaire bilingue *berbère - français*. Il fit de même avec deux autres sujets berbères originaires du Sud-Ouest marocain et travailla avec eux pendant quelques mois à Paris, pour découvrir leur langue maternelle. C’est à partir de ces deux enquêtes que l’auteur a pu publier son dictionnaire abrégé de 656 pages édité en 1844 chez l’Imprimerie Royale par la société de Géographie de Paris.

En réalité, l’auteur ne savait pas qu’il amalgamait deux dialectes très différents en l’occurrence le kabyle et le chleuh. Ainsi que bon nombre de maladresses qui montrent que l’auteur ne maîtrisait ni les techniques lexicographiques ni celles qui sont relatives aux différentes unités de la langue (niveau phonético-phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique).

Enfin, le niveau théorique et méthodologique du travail est très sommaire et rend compte de l’emprise de l’amateurisme sur son auteur. Durant la même année, Charles Brosselard, avec la contribution de Joubert A., Delaporte J. D. et Sidi Ahmed ben El Hadj Ali (Imam de Bougie à l’époque), on assiste à la publication d’un dictionnaire *français – berbère* chez le même Imprimeur à Paris. Celui-ci est d’une taille plus importante, car selon l’auteur, le travail en soi est composé de tous les mots en usage parmi les tribus de Bougie, Mzita (région de Bordj Bouararidj), At Abbas, des Zwawas jusqu’à Médéa.

En 1873, un autre travail fût publié par Creusât J. B, intitulé : *Essai de dictionnaire français - kabyle* de 374 pages chez Jourdan à Alger. Ensuite, en 1878 un autre dictionnaire *français - kabyle* verra le jour par P. Olivier chez le Puy. Et à partir de cette date, il faut attendre le début du XXe siècle pour que le Père Huyghe publie une série de dictionnaires à commencer de 1901 jusqu’à 1907. D’ailleurs, son premier dictionnaire *kabyle - français* qui remonte à 1896, réalisé sous forme lithographique, réédité ensuite en 1901, contient 815 pages. En 1902 – 1903, il édite un autre dictionnaire *français – kabyle* de 893 pages chez Malines en Belgique. Enfin, son dernier dictionnaire quadrilingue *chawiya – arabe – kabyle et français* de 371 pages est publié en 1907 chez Jourdan à Alger.

En guise de conclusion pour cette phase, du moins en ce qui concerne la lexicographie kabyle, il est à noter qu’elle est à la fois hétéroclite et très sommaire du fait que ses auteurs n’ont pas, de prime abord, l’idée de travailler cette culture de manière scientifique. D'ailleurs, ce ne sont que des chargés de missions qui devaient rendre des comptes à leur hiérarchie militaire ou administrative. De plus, ils n’ont pas été formés pour ce genre de travaux qui demandent beaucoup de précisions et de compétences en la matière. C’est la raison pour laquelle ces travaux renferment beaucoup de maladresses, cela implique la non-recevabilité d’un point de vue méthodologique et scientifique de la plupart, du fait que ceux-là n’ont pas tenu compte de plusieurs paramètres liés à la langue et à la discipline. À titre illustratif, nous pouvons souligner des problèmes liés à la segmentation et à la signification des mots comme la confusion commise par De Paradis dans son dictionnaire quand il mélangea entre deux termes sémantiquement très éloignés. Il écrit à la page 42 le mot « *ighid* » ou lieu de « *ighed* » (cendre) et à la page 46 « *ighid* » (chevreau). De plus, l’attribution des intitulés de ces travaux étaient quelque peu erronée voire fortuite par exemple le travail de Venture de Paradis dont le titre est le dictionnaire ne correspond pas à la réalité du travail traité. D’ailleurs, il correspond beaucoup plus à un lexique.

**2.2. Les autres régions berbères**

**2.2.1. Le Maroc (1911 – 1949)**

Étant donné qu’historiquement l’Algérie a été occupée la première, il nous semble que c’est évident que c’est la première qui bénéficie des productions lexicographiques. Cependant, par manque d’informations sur les autres régions, nous nous contenterons de citer uniquement ceux qui sont à notre disposition. Parmi les dialectes qui ont eu la possibilité, plus ou moins, d’être étudiés, nous pouvons retenir le Touareg, et les autres tels que le Mzab, le Ouargli, le Chaoui d’Algérie, et pour le Maroc (le Chleuh, le Tamazight Moyen Atlas et le Rifain), bien sûr, on reproduisant la notation de l’auteur et le contexte de sa production. Mais cette distribution ne respecte pas la traditionnelle classification des berbérisants en trois phases. Ce qui implique en quelque sorte une inégalité entre les dialectes en ce qui concerne la chronologie des productions, et ce, sans parler des considérations comme l’importance donnée à certains d’entre eux au détriment des autres.

À ce sujet, il nous semble que les choses se sont faites, entre autres, en fonction de la distribution géographique, des traits socioculturels qui caractérisaient chaque groupe et de l’importance des zones géographiques jugées stratégiques pour faciliter l’accès. Au Maroc, les choses se passent autrement au lendemain de la signature du pacte portant sur le protectorat en 1911. Selon A. Boukous, les autorités françaises ont pris l’initiative de créer des institutions à caractère scientifique à l’image de *l’École Supérieure de langue arabe et de dialectes berbères* qui se transformèrent par la suite en *Institut des Hautes Études Marocaines* ; il fut aussi créé le *Comité d’Études berbères* qui publia à partir de 1915 la revue *Archives berbères*, qui laissa par la suite la place au *Bulletin de l’Institut des Hautes Études Marocaines* ; la revue *Hespéris* fut fondée à Rabat en 1921 et engloba à la fois *Archives berbères et Bulletin de l’Institut des Hautes Études Marocaines*.

La région du Maroc s’est distinguée par ses institutions qui sont multiples et riches à la fois. Et en dehors des productions réalisées par celles-ci, on peut y rajouter les corps administratifs et militaires spécialisés dans la collecte des matériaux linguistiques, sociologiques et ethnographiques qui furent installés et dont l’objectif est de promouvoir, d’encadrer et de centraliser les différentes recherches sur le monde berbère.

Parmi les travaux de lexicographie produits juste après la signature du pacte de protectorat, et même avant, il y a le *Dictionnaire français – tachelhit et français – tamaziɤt* de Cid Kaoui Said composé de 248 p. publié en 1907 et celui d’E. Destaing : *Étude sur le tachelhit du Sous, I. Vocabulaire français - berbère* de 300 p. Paris Leroux en 1920 ; suivis du travail d’E. Laoust : *Mots et choses berbères*, Paris, Challamel, 1920, de 531 p. Il est à constater que ce dernier est d’une importance capitale vue sa richesse du point de vue des informations précises et de sa méthode fouillée. Ils peuvent être considérés comme de véritables tremplins à de futures recherches dans le domaine berbère. Viennent ensuite les travaux d’A. Jourdan : *Dictionnaire berbère – français*, Rabat, Omnia, 1934, 159 p. et celui d’H. Mercier : *Vocabulaire et textes berbères dans le dialecte des Ait Izdeg*, Rabat, Céré, 1937, 512 p.

Hormis ces productions en langue française, d’autres productions lexicographiques en langue espagnole sont à signaler. Les Espagnols eux aussi ont laissé leurs empreintes (institutions et des publications) concernant la lexicographie berbère dans le Nord du Maroc. On peut citer entre autres, *l’Instituto General franco de Estudios investigation hispano Arabe* à Tétouan et des publications diverses à l’image de *Cuadernos de Estudios Africanos, Revista de Tropas Coloniales* qui devint *Africa* par la suite, etc. Enfin des travaux de missionnaires comme le *Diccinario espagnol – rifeno, Madrid, Minitero de asuntos exteriores*, 1944, de 440 p., et un autre en 1949, de 336 p. du Fr. Ilbanez et Fr. Sarrionandia, puis d’autres chercheurs comme Figueras, Lafuente et L. Palacin.

En dehors des berbérisants français et espagnols, il faut signaler quelques chercheurs qui venaient d’horizons divers et qui constituent un groupe plus restreint en comparaison avec ceux que nous venons de citer. Et quoi qu'ils soient en nombre minime, ils sont de qualité. Nous avons des Allemands spécialistes des langues et civilisations orientales notamment Schuchardt et Westermarck, etc. Cet ensemble de productions lexicographiques caractérise la période coloniale. Quant aux productions réalisées après le recouvrement de l’indépendance, elles sont nombreuses et de qualité. Nous pouvons citer en outre les dictionnaires de Taïfi en 1988, El Mountassir en 1989, Oussikoum en 1995, Azdoud en 1996 et Serhoual de 2002.

De l’ensemble de ces travaux lexicographiques réalisés au Maroc pendant la période d’occupation, il est à noter que l’étude phonologique et morphologique des mots était la seule tâche essentielle des confectionneurs. En dehors de celles-ci, les autres niveaux d’analyse de la langue (syntaxe, sémantique, etc.) ont été passés inaperçus. Il s’agit de survols, très sommaires. Cependant, ceux qui sont confectionnés après, sont de qualité supérieure car ils bénéficient de l’apport et des acquis de la linguistique moderne ainsi que des expériences antérieures qui ont permis le développement de cette dite lexicographie (Boumalek, p. 28).

**II-2-2-2- La Tunisie (1909 – 1940)**

Peu de travaux de recherches ont été consacrés au domaine berbère jusqu’ici, même s’il en existe quelques-uns. En effet, la maigre moisson réservée à cette région berbère est généralement caractérisée par la non-abondance de travaux en ce qui concerne la littérature linguistique en général et la rareté des travaux lexicographiques se limitant à deux ou trois lexiques et glossaires. Signalons d’emblée que l’effectif des populations berbères vivants en Tunisie est très réduit selon une étude réalisée en 1952 par A. Basset dans laquelle il estime à environ 1 % de la population globale de la Tunisie parlant encore le berbère.

En ce qui concerne l’état actuel du berbère dans ce pays, il est caractérisé par le refus ainsi que par la pratique d’une politique de la négation et d’une prise en charge réelle afin de promouvoir cette langue en Tunisie. Une situation similaire que vivaient les parlers de basse Kabylie (la région de Jijel en Algérie) avant l’indépendance. Actuellement, il ne reste que trois à quatre villages parlants encore le berbère, et même ceux-là agonisent aussi et se consument petit à petit sous la menace et l’influence de l’Arabe dialectal.

Cependant, il est à rappeler que les zones occupées jadis par ces populations berbères sont concentrées à Djerba au sud qui comprend au moins cinq villages. Plus au nord, nous retrouvons les communautés situées à l’est de Gafsa, à Metmata, à Foum Tataouine. Pour ce qui est de la situation linguistique de ces communautés berbères tunisiennes, Penchoen a noté en 1968 que, dans certains villages, il ne restait qu’une poignée de vieillards qui parlaient encore cette langue. D’autres lieux tels que Tataouine et Metmata, sont complètement berbérophones. Par contre, dans certaines localités, le berbère n’est parlé que par quelques dizaines d’individus.

Pour ce qui est des travaux réalisés dans cette région de Tunisie, il est à constater la rareté de ceux-ci pour plusieurs raisons entre autres l’intérêt que suscitaient les chercheurs à cette zone berbérophone n’était pas tourné vers les études linguistiques, mais plutôt vers le volet historique.

**II-2-2-3- L’aire touarègue**

Aujourd’hui, le touareg est considéré parmi les dialectes qui ont bénéficié d’une description plus ou moins acceptable d’un point de vue de la quantité des productions d’une littérature linguistique. Sauf que ce dialecte est disséminé sur pas moins de quatre variétés qui présentent des différences plus ou moins significatives. Nous avons le dialecte touareg de l’Ahaggar qui a pris la part du lion de l’ensemble des études réalisées, ensuite celui du Niger, celui du Mali, celui du Sud libyen et enfin celui du Soudan qui n’a fait, semble-t-il, objet d’aucune étude.

Dans ce travail, nous allons uniquement retenir ce qui a trait à la production des Touareg de l’Ahaggar d’Algérie. En effet, les travaux ont commencé avant même que les autorités françaises ne pénétrèrent dans le Sud algérien à Tamanraset en 1917. L'un des premiers travaux, c’est celui qui a été confectionné par E. Masqueray : *Dictionnaire français – touareg (dialecte des Taïtoq)*, Paris, Leroux, 1893, 392 p. et une année après c’est au tour de Cid Kaoui Saïd : *Dictionnaire français – tamahaq*, Alger, A. Jourdan, 1894, de 894 p., ensuite un autre *Dictionnaire pratique : français - tamahaq*, Alger, A. Jourdan, 1900, de 441 p. Au début du siècle un autre ouvrage de Calassanti-Motylinsky : *Grammaire, dialogues et dictionnaires touaregs*, t.1, Alger, Fontana, 1908, de 328 p., dix ans après un autre de Foucauld (Charles de) intitulé : *Dictionnaire abrégé touareg – français* (2 t.), Alger, Carbonel, 1918, de 652 p. + 791 p. Ce dialecte a hérité plus ou moins d’une description assez satisfaisante et surtout en ce qui concerne celui de l’Ahaggar. D’ailleurs, hormis le domaine lexicographique, beaucoup de grammaires ont été produites et sont quelques fois accompagnées de textes d’appui. Ce qui explique l’intérêt des chercheurs pour celui-ci. Le secret est que les populations de cette région du Hoggar présentent aux yeux de l’Occident une particularité assez rare que ce soit du point de vue de leur mode de vie (organisation sociale, mœurs, et traditions) ou bien au niveau de la structure de la langue et enfin de l’aspect historique de celle-ci.

Maintenant, s’agissant de la qualité de ces œuvres, il nous semble qu’elle est semblable à celles qui sont produites au nord (en Kabylie). Le regard critique que nous portons aujourd’hui sur ces travaux ne remet aucunement en cause leur portée, vu le contexte de leur production. Rappelons que même la linguistique moderne à cette époque-là était à ses premiers balbutiements. Par ailleurs, le reste des productions lexicographiques réalisées entre autres par des missionnaires souffrent des mêmes lacunes soulevées déjà pour celles qui sont confectionnées au nord. Exception faite du travail réalisé par le Père Charles de Foucauld en 1952, cet ouvrage est d’une qualité remarquable sur lequel nous allons revenir avec plus de détails dans une autre partie.

**II. 3. La lexicographie dialectale ou ethnographique**

**II. 3.1. La Kabylie (1918 – 1953)**

Durant cette période, l’armée et l’administration française sont supposées déjà être installées et désormais le Maghreb est devenu l’une de ses colonies acquises. En effet, les données du terrain ont changé par rapport à la phase précédente, ce qui implique que l’ensemble des travaux produits à cette époque donnait d’abord la priorité à la description de tout ce qui se rapporte à la société berbère. D’après les réalisations faites, et à travers un regard sur ce qui a été produit, on se rend compte de la diversité des documents à caractères socio-anthropologiques et ethnographiques relatifs aux différents groupes berbérophones.

Cette phase est caractérisée par la production de glossaires, de vocabulaires et de lexiques qui sont extraits généralement du quotidien des gens. Elle est ouverte par Amar Ou Said Boulifa en 1913 qui publia son lexique *kabyle – français* de 174 pages, suivi d’un glossaire qui est tiré de son ouvrage intitulé : *Méthode de kabyle, Deuxième année* (il s’agit de cours assurés par l’auteur à la Faculté des Lettres à l’École Normale d’Alger).

Le vocabulaire utilisé dans ce lexique était selon l’auteur : « *Les mots qui le composent sont naturellement ceux que nous supposons être le moins connus des kabylisants* ». Et le public que ciblait l’auteur ici par son lexique, ce sont *ceux qui s’occupent de la philologie berbère, les touristes, les fonctionnaires, les colons et les commerçants qui sont journellement en relation avec les Kabyles du Djurdjura* ».

Effectivement, ce travail de Boulifa est supposé être d’un secours considérable à ceux ou à celles qui voudraient travailler sur la culture berbère. Il renferme plus 1500 mots d’origine berbère ou arabe rassemblés dans le but de simplifier la tâche à ceux ou à celles qui sont intéressés par la traduction. Dans le même sillage, nous pouvons aussi signaler un autre travail d’une visée similaire qui est celui de la Direction Générale de l’Action sociale au gouvernement général de l’Algérie, intitulé : *Vocabulaire français – kabyle* sans date. Ainsi qu’un autre *Vocabulaire français – kabyle* qui a vu le jour en 1933, grâce à la Commission d’Études de l’Hôpital Franco-Musulman, dont Octave Dupont est Rédacteur-Raporteur. Celui-ci était réalisé à l’intention des élèves de l’école Départementale des Infirmières de la Seine. Au sein de ce vocabulaire, nous pouvons relever une mosaïque de termes relatifs au métier d’infirmier.

En parlant des noms de métiers, il est à noter qu’un travail dans ce sens a été élaboré dans la région des Ait Hichem en Kabylie par Germaine Chantreaux qui a été publié en 1942.

Ce travail sur le métier à tisser a été réalisé grâce au concours des femmes. Il s’intitule : *Le tissage sur métier de haute lisse à Ait Hichem et dans le Haut-Sebaou (Kabylie)*. En 1954, nous assistons à la publication d’un *Vocabulaire médical français – kabyle* de 193 pages, lui-même issu d’un travail de thèse de médecine soutenue alors par A. Ould-Mohand et publiée chez l’imprimerie Officielle à Alger. Une autre étude réalisée par A. Picard intitulée : *Textes Berbères dans le parler des Irjens, Larbaa At yiraten (Kabylie- Algérie), Tome II,* de laquelle a été tiré un glossaire publié par L’Institut d’Études orientales d’Alger en 1958. Deux années après, c'est-à-dire en 1960, Si Ahmed Mohammed El-Hocine et Michel Plault publient ensemble à Lyon leur *Notions de kabyle* qui comprend un *lexique français - kabyle*. Le travail consistant et le plus remarquable pendant cette phase est *le verbe kabyle* réalisé par J. M. Dallet dont l'éditeur est le Fichier de documentation berbère à *Larbɛ At yiraten* en Algérie, en 1953. Puis la publication d’un *Lexique bilingue : kabyle - français* du parler des At Menguellat, composé de 489 pages. Celui-ci est caractérisé par la précision de ces informations comme l’ordre de classement alphabétique des racines en plus des équivalences françaises mises pour les différentes expressions, etc., ensuite son élaboration dans une méthodologie rigoureuse le distingue de loin des travaux de la phase utilitaire et exploratrice à tous les niveaux.

**II-3-2- Les autres régions berbères**

**II-3-2-1- Le touareg**

En dehors de la Kabylie, nous pouvons citer d’autres zones berbérophones qui ont bénéficié de travaux lexicographiques d’une très bonne qualité. *Le Dictionnaire touareg – français dialecte de l’Ahaggar* en quatre volumes du Père Charles de Foucauld, publié en 1951 et 1952 à l’Imprimerie Nationale, celui-ci est composé de 2028 p. C'est un travail très fouillé et très exhaustif. Le traitement des entrées est d’une précision très remarquable. Au sein de celui-ci, nous pouvons constater aussi un classement par racines comme le veut la tradition chamito-sémitique, des renvois aux différentes unités grammaticales et enfin, le respect des normes méthodologiques.

En outre, pour pouvoir réaliser un tel travail, une grande maîtrise des deux langues A et B est nécessaire. De plus, le Touareg présente d’énormes difficultés essentiellement au niveau phonétique, phonologique et morphologique, à l'instar des oppositions vocaliques comme le couple de voyelles brèves : *ә* ; *ä* en plus des cinq autres voyelles longues : *a*, *i*, *e*, *o* et *u*. Donc, cette complexité dans le système vocalique a suscité de vifs conflits entre les Berbérisants. Citons à titre d’exemple la polémique qui s’est déclenchée entre Cid Kaoui Saïd et R. Basset à propos des *dictionnaires touaregs - français* en 1894 et *français - touareg* 1907 parler de l’Ahaggar confectionnés par cet autochtone. K. G. Prasse met en relief : « *La violente polémique qui éclata au cours des années 1906 - 1908, opposant deux berbérisants d’Algérie, Renet Basset et Said Cid Kaoui, a eu pour principal enjeu la légitimité des études berbères où la langue constitue un objet scientifique. Le premier se revendiquant de la science et le second d’une connaissance intime d’une langue maternelle* ». D’après ce témoignage, nous pouvons saisir une image doublement significative de ce qui s’est produit dans l’ensemble des domaines en général et dans celui de la lexicographie. D’une part, ce genre d’enjeux qui s’anime prouve que les auteurs (autochtones / étrangers) s’alimentent d’une rigueur sans précédent à savoir leurs soucis de bien mener les travaux. D’autre part, ce type de débats contradictoires est une autre preuve des erreurs et des maladresses qui peuvent être commises à l’époque. Ce qui n’est pas le cas pour P. Charles de Foucauld dans son dictionnaire.

Certainement, en plus de sa grande maîtrise de la langue, l’auteur de cette grande œuvre a su maîtriser son terrain par sa conversion du corps militaire à celui des moines. Cela explique aussi son établissement dans la région de l’Ahaggar.

**II – 3- 2-2- Le Maroc**

Le Maroc était aussi le théâtre d’une production ethnographique intense sur laquelle il faut insister. Cependant, il est à remarquer qu’il existe un déséquilibre dans l’étude des différents dialectes dans les travaux produits jusqu’ici dans cette région. Car vient en première position le Chleuh qui s’est taillé la part du lion, ensuite le tamazight du Moyen Atlas marocain et enfin le rifain.

Parmi les outils lexicographiques produits après l’indépendance au Maroc (Chleuh), nous avons le *Lexique arabo-berbère*, Rabat, Académie Royale du Maroc, 1990, 734 p. de Chafik Mohamed. Par la suite, vient le *Dictionnaire tamazight - français (parlers du Maroc Central*), Paris, l’Harmattan / Awal, 1991, XXII-879 p. de Miloud Taïfi. Il s’agit au fait de la publication d’une thèse de doctorat d’État soutenue en 1989 à Paris. D’ailleurs, c’est un ouvrage qui renouvelle d’une manière très approfondie la documentation lexicographique disponible pour le tamazight.

Avant de conclure ce travail, il est à constater que bon nombre de problèmes sont à signaler. En dehors de ceux liés directement à la théorie et à la méthodologie qui sont très discutés au sein du cercle des berbérisants, en effet d’autres peuvent être soulevés et qui sont énumérés comme suit :

1- La totalité des dialectes berbères n’est pas aussi bien décrite que le touareg et le kabyle ;

2- Jusqu’ici, la recherche linguistique dans le domaine berbère en général et lexicale en particulier reste tributaire des langues européennes et en particulier de la langue française. En plus, ce ne sont pas tous les dialectes qui ont été décrits, pour enfin espérer de poser les véritables problématiques qui déboucheront probablement sur des questions qui sont considérées traditionnellement comme fondatrices des études scientifiques sur les langues à l’image de la synonymie et de l’étymologie ;

3- L’existence de certaines questions conflictuelles à propos de la légitimité de certaines productions lexicographiques berbères pose des problèmes entre les berbérisants (les autochtones et les étrangers). D’une part, ceux qui revendiquent l’authenticité et l’appartenance au monde berbère et ceux qui détiennent les titres et les diplômes de l’autre. Comme l’illustre le confit qui eut lieu en 1908 entre Cid Kaoui et R. Basset à propos d’un dictionnaire *touareg - français*, un autre aussi entre Amar Ou Said Boulifa et Hannoteau sur la signification du verbe « *aɤ* » (acheter) en Kabyle.

Enfin, dans un esprit de synthèse, il est à remarquer que l’héritage légué par la recherche coloniale en matière de lexicographie berbère a ainsi produit des travaux plus ou moins hétérogènes par leurs natures, leurs objets et leurs méthodes, selon les secteurs investis et les régions étudiées. Sur l’ensemble des travaux lexicographiques réalisés avant, pendant et après la période coloniale, quantitativement très nombreux, certains sont de qualité appréciable, d’autres ne sont qu’une sorte de matière première quelquefois difficilement exploitables surtout pour ceux produits avant et le début de la conquête.

Donc, ce qui est à retenir essentiellement de cet amas de travaux lexicographiques berbères est :

- Dans un premier temps, les travaux de didactique berbère comme ceux de A. S. Boulifa : *Méthode d’enseignement du Kabyle 1ère et de 2ème* *année* de 1913 et ceux d’E. Laoust : *Mots et choses berbères* de 1920 sont des travaux d’une qualité remarquable réalisés dans une méthodologie bien établie et à partir d’une recherche très fouillée.

- Dans un deuxième temps, et parmi ceux qui sont bien élaborés aussi, nous avons entre autres, le travail de J. M. Dallet sur le *verbe kabyle* en 1953 et qui a été d’ailleurs d’un grand secours lors de l’élaboration de son dictionnaire *kabyle – français* de 1982. Ensuite, celui du P. Ch. de Foucauld : Dictionnaire *touareg – français* en 1951 et 1952.

- Dans un troisième temps, c'est-à-dire post indépendance, nous avons des travaux de bonne qualité qui ont bénéficié des développements récents de la linguistique structurale à l’image du Dallet en 1982 puis une autre version abrégée *français - kabyle* en 1985. Pour ce qui est du M’zab, nous avons le dictionnaire *mouzabit – français* et *ouargli – français* du P. J. Delheure

en 1984 et 1986. Enfin, un véritable dictionnaire produit par un autochtone qui est tant attendu, celui de Miloud Taïfi sur le tamaziɤt du Maroc central en 1990. Puis, d’autres dictionnaires du même calibre que celui de Taïfi à l’exemple du dictionnaire de Azdoud et Serhoual sont à signaler. Cependant, le reste des travaux lexicographiques berbères demeurent très insuffisants et quelquefois inexploitables. En effet, ces productions ne constituent qu’un amas de travaux éparpillés ici et là. D’ailleurs, en général, ce ne sont que des ensembles de listes classées par ordre alphabétique, ainsi que même le mélange entre les catégories lexicographiques à savoir entre le vocabulaire, le glossaire, le lexique et le dictionnaire.

Il est à rappeler que d’autres productions à caractère terminologiques sont exclues de ce papier, et ce afin d’éviter une sorte d’amalgame entre les outils lexicographiques et les outils terminographiques. En principe, cette production terminologique devrait d’abord être évaluée dans son ensemble, puis en faire un bilan. En outre, les néologismes créés, soulèvent actuellement un certain nombre d’interrogations de tailles et sur lesquelles il est nécessaire de mener une réflexion plus approfondie. Aussi, la terminologie qui est aujourd'hui utilisée dans nous faisant référence aux différents lexiques produits, surtout, à partir de l’édition de l’amawal de M. Mammeri en 1983.

L’enseignement (manuels scolaires et autres) peut être considérée comme un aménagement subi par la langue, i.e., une intervention sur la langue, car c’est une nécessité comme le suggèrent certains, donc doter la langue d’une terminologie adéquate pour satisfaire à l’urgence du terrain.

Enfin, il est légitime de dire aujourd'hui qu’il est temps de rendre hommage à tous ces travaux de lexicographie berbère produits pendant la colonisation qui a le grand mérite d’être élaborée, et ce malgré leurs défaillances et leurs insuffisances au point de vue théorique et méthodologique. En revanche, quelles que soient les difficultés que génère cette lexicographie, il nous semble très évident et même plus que nécessaire de nous pencher avec plus d’intérêt et de rigueur sur cette discipline clef pour pouvoir la rendre plus accessible et lui donner son véritable statut scientifique.

Corrélativement aux travaux lexicographiques produits après le recouvrement de l’indépendance, ceux-là sont de qualité supérieure, car ils bénéficient de l’apport et des acquis de la linguistique moderne, ainsi que des expériences antérieures qui ont permis le développement de cette dite lexicographie. Car le domaine de la lexicographie en général et celui de la dictionnairique en particulier, constituent l’une des bases les plus importantes dans la perspective de l’enseignement des langues au plan didactique.

Quant à la production terminologique, elle aura son rôle à jouer dans le cadre des aménagements linguistiques, mais il serait utile de la manipuler avec plus de prudence, car il s’agit d’une intervention sur le système de la langue qui aurait probablement des répercussions néfastes sur le devenir de celle-ci.

**Chapitre III- La configuration d’une œuvre lexicographique**

La lexicographie a connu une évolution assez remarquable depuis ses débuts jusqu’à aujourd’hui. Malgré tous ces progrès et les efforts des lexicographes en vue de produire des dictionnaires qui soient le mieux adaptés aux attentes des usagers et qui aient un espace plus important dans l’enseignement-apprentissage d’une langue. Cependant, il convient de reconnaitre aussi que ces ouvrages lexicographiques ont des lacunes voir des limites et qui ne sont pas exempts de reproches et de critiques comme l’illustrent les différentes remarques suivantes :

* La typologie de l’œuvre mal indiquée ;
* Définition imprécise ;
* Absence d’exemples ;
* Manque de systémacité ;
* Absence ou dispersion d’information ;
* Manque de hiérarchisation d’exemples ;
* Problème de lemmatisation ;
* Problème de classement des entrées ;
* Etc.

Au-delà de ces incarnations éditoriales particulières, ces œuvres (le dictionnaire entre autres) présentent cette curieuse particularité d’être un outil d’apprentissage et d’être pensé comme norme. De fait, ce sont de ouvrages que l’on consulte principalement pour découvrir des mots inconnus, des sens nouveaux, mais aussi pour connaitre le bon usage, les orthographes exactes et les significations et une fonction de prescription. Il joue donc un rôle normatif et doit refléter les vérités socialement admises sur les mots.

Cependant, toute production lexicographique passe nécessairement par l’utilisation de deux démarches ou deux points de vue issues du courant phénoménologique en l’occurrence l’approche sémasiologique et l’approche onomasiologique. En effet, la conception de ces œuvres obéit à des logiques différentes selon les objectifs qu’un lexicographe vaudrait atteindre.

L’onomasiologie : Etude sémantique consistant en une démarche qui part de l’idée, du concept, pour étudier les diverses expressions de la langue. L’onomasiologie s’oppose à la sémasiologie, qui part du signe pour aller vers l’idée. Exemple : chercher dans un dictionnaire tous les noms de figuiers, c’est faire de l’onomasiologie.

La sémasiologie :Etude des significations qui consistent à partir des mots, des formes pour aller vers la détermination du sens. C’est-à-dire, elle va du signe vers le concept. Elle étudie les signes, leur formation, leur évolution, leurs agencements, leur variabilité dans le corpus. C’est la démarche d’un linguiste.

Toutefois, la production lexicographique quel que soit sa nature, sa typologie – dictionnaire, lexique, vocabulaire, glossaire ou encyclopédie - est toujours conçue selon trois éléments principaux conditionnent la configuration d’un outil lexicographique de la langue, la nomenclature, la macrostructure et la microstructure.

**III-1- La nomenclature**

La notion de nomenclature désigne la liste des formes – mots et éléments de formation – utilisées en adresses. Le terme fait partie de la langue des lexicographes : « La nomenclature du Petit Larousse 1998 a été entièrement réexaminée ».

Un autre critère oblige à approcher avec prudence la notion de nomenclature. Il s’agit des choix rédactionnels opéré en matière de lemmatisation et du nombre de formes rassemblées dans un même article. Dans les ouvrages les plus utilisés, une entrée correspond le plus souvent à un mot ; mais d’autres choisissent de rassembler les mots par familles. Dans certains ouvrages, la nomenclature indiquée correspond à un nombre supérieur à celui des articles, puisque la macrostructure est constituée de mots simples et d’éléments. Ainsi, dans le *Robert méthodique*, l’entrée de Paille sont également traités traités les mots *paillasson, paillasse, paillé (e), pailler, paillon et paillote*. Dans d’autres cas de figure, les mots apparentés peuvent être regroupés sous une entrée constituée par un élément de formation.

Le phénomène de double structure doit être distingué » de celui des « entrées cachées ». Lorsqu’une équipe rédactionnelle choisit de procéder à des regroupements morphologiques par familles, cela fait partie du programme de l’ouvrage, du pacte établi entre les auteurs et les lecteurs. En revanche, les *entrées cachées* sont des unités lexicales traitées à la fin des articles consacrés aux unités dont elles sont dérivées.

Lors de la réalisation de toute œuvre dictionnairique, il est du devoir des concepteurs de rendre compte de l’organisation de la macrostructure de celle-ci, à savoir :

La nomenclature est constituée de l’ensemble de mots qui figurent comme entrées. Ces dernières forment la tête de chaque article et elles sont souvent de caractère gras. Il est à signaler qu’aucun dictionnaire ne peut contenir dans sa nomenclature tous les mots de la langue, car au moment même de la rédaction de celui-ci de nouveaux mots voient le jour et échappent au lexicographe.

S’agissant de la langue Kabyle, notre démarche de classement par ordre alphabétique consiste à concevoir le mot kabyle, entrée du dictionnaire, sans prendre acte de la marque obligatoire (le début du mot). C’est-à-dire effectuer un effacement des marques renvoyant souvent au genre masculin (a, u, i *et le schwa* e) et au féminin (ta, tu, ti).

Le classement se fera alors, sur la base de la première consonne du mot vedette même si d’un point de vue linguistique celle-ci est susceptible d’être un schème dérivationnel nominal ou verbal. Reconnaissons que cela peut induire en erreur des consultants faisant abstraction de l’avant-propos et aux yeux de qui les entrées doivent être livrées dans leur totalité. Généralement, l’utilisateur d’un dictionnaire se contente de chercher soit l’orthographe du mot, soit sa définition, sans se soucier de sa structure comme le ferait un spécialiste en la matière.

Une fois la question de classement est tranchée, nous pouvons nous résoudre à définir la structure lexicale du mot kabyle comme étant un ensemble de consonnes associées à un triangle vocalique. Sa fonction est de refléter la réalité significative d’une unité lexicale de la langue. À travers elle se dégagent deux formes constituant : l’opposition verbo-nominale, les déterminants autonomes tels que les prépositions, les coordonnants et les conjonctions. Cette interprétation du mot kabyle au sein du système lexical est explicitée par le schéma présenté par (S. Chaker, 1991 : 136).

I - Racines lexicales indifférenciées Lexical

Marques verbales Marques nominales Grammaticales

II - Verbes Noms

- Substantifs

- Adjectifs Lexical Lexical

- Numéraux

- Pronoms

Déterminants autonomes Grammatical

* Connecteurs
* Propositions
* Coordination
* Conjonction

**Les catégories du berbère**

Certes, le schéma ci-dessus est très exploitable dans ce que nous entreprenons, mais il se pourrait que nous aboutissions à un modèle de classement partiellement ou complètement différent de celui-ci. En effet, nous aurons à proposer un plan qui découlera essentiellement de l’étude d’un parler (At M’likeche) dans ce qui a trait à la phonétique, à la phonologie et à la morphologie ; n’ayant jamais fait l’objet d’un tel type d’analyse.

Nous inscrivons ce travail dans la perspective d’une contribution, aussi modeste soit-elle, à résoudre la problématique du classement des unités lexicales au sein d’un dictionnaire kabyle. Ce qui permettrait d’atténuer les difficultés rencontrées par des consultants éventuels de ce produit. Rappelons que l’initiative d’éviter le classement par racines, du moins pour le moment, est justifiée par des impératifs d’ordre pratique et pédagogique, car au demeurant la notion de racines reste très abstraite et ambiguë pour le locuteur kabyle, non spécialiste. Pour parer à ce problème, il est préconisé de familiariser l’apprenant avec la notion de la racine dès les premières années de sa scolarisation. Ainsi, au lieu que la racine soit un obstacle elle deviendra un tremplin à l’aide duquel l’usager du dictionnaire pourra utiliser ce dernier avec efficience et d’une manière autonome.

Pour une meilleure appréhension, nous suggérons aux concepteurs des programmes pédagogiques de consacrer des unités didactiques portant sur la lexicographie dictionnairique comme préalable à l’enseignement du berbère dans tous les cycles. Ces aménagements doivent également se refléter dans les dictionnaires pour un meilleur usage. Ainsi, les didacticiens et les lexicographes devront travailler de concert. L’adoption de l’ordre alphabétique dans la présentation des entrées est préconisée à court terme, même si le kabyle reste cette langue fonctionnant sur la base de racines.

Le classement que nous suggérons s’effectuera sur la base des données alphabétiques. Cependant, le modèle que nous mettrons en exergue doit se faire par le biais d’une méthode qui prendra en considération les spécificités chamito-sémitiques du berbère. Bien que le classement par ordre alphabétique et par racine s’impose à nous, à l’heure actuelle ; il n’en demeure pas moins qu’ils ont leur lot d’insuffisances en termes de production dictionnairique. C'est pourquoi il faut penser à long terme à une démarche qui transcenderait la problématique lexicographique du berbère. Pour le moment, nous croyons qu’un consensus entre les deux classifications serait salutaire. Il pourrait effectivement contribuer à la résolution de ce problème d’ordre organisationnel des entrées dictionnairiques pour la langue kabyle.

**III-1- La macrostructure**

Par macrostructure, on désigne l’organisation générale d’un répertoire et par nomenclature, la liste des entrées qu’il contient, c’est-à-dire l’ensemble des formes (mots, locutions, éléments) répertoriées et faisant l’objet d’un développement lexicographique. Les deux notions sont parfois confondues, mais par macrostructure, on désigne la nomenclature telle quelle est structurée par le choix de l’ensemble à décrire, choix effectué en fonction du public visé (en fonction de la fréquence, du thème, de la zone géographique, etc.).

Ensemble des adresses figurants dans un dictionnaire et constituant la liste des unités de signification définies dans un dictionnaire. Elle signifie aussi la *liste de mots* que contient une œuvre lexicographique.

La macrostructure se réalise à partir de :

a) - Un corpus descriptif ;

b) - Introduction méthodologique (voir préambule) ;

c) - Les normes pour l’utilisation du dictionnaire ;

d) - Les tableaux des abréviations et des symboles ;

e) - Les appendices.

Les règles systématiques sont les critères utilisés pour la gestion et le catalogage des unités lexicales ainsi que le dessin des patrons typographiques, le traitement des renvois et d’autres articles nécessaires pour établir la structure du dictionnaire. Cette information est subsumée dans l’introduction méthodologique et les règles d’utilisation de l’œuvre lexicographique.

**III-2-Microstructure**

Par microstructure, on désigne ce qui ressortit au traitement des mots : il s’agit de l’ensemble des rubriques relatives à une *entrée* ettraitées selon un ordre méthodique, récursif et programmé. On peut articuler cette notion avec les deux précédentes comme le fait J. C. Boulanger en distinguant : « la macrostructure, qui présente le modèle théorique retenu, l’architecture formelle de l’ouvrage, la nomenclature, qui concrétise l’ensemble de l’extrait lexical sélectionné et ses compléments non lexicaux, et les entrées, qui sont les unités diversement configurées sur lesquelles portent les prédications articulaires » (1998a : 3).

La microstructure organise les informations contenues dans l’article. À chaque ouvrage correspond un *programme de microstructure* qui rassemble les types d’informations à donner sur les mots de la macrostructure (présence ou non d’informations historiques, de transcriptions phonétiques, etc.). Il comprend un certain nombre de rubriques. On appelle *rubrique* chaque élément d’information consigné à propos de l’unité étudiée. À titre d’exemple, ni les rubriques étymologiques ni les rubriques phonétiques ne sont présentes dans tous les dictionnaires de langue, alors qu’ils ont en commun, pour la plupart, une rubrique « définition ».

L’organisation des éléments qui composent un article lexicographique. Elle est définie comme l’unité autonome qui organise le corpus du dictionnaire. La microstructure est composée de :

a) - le lemme ou l’entrée ;

b) - l’étymologie ;

c) - la prononciation et l’orthographe ;

Etc.

La microstructure d’un article de dictionnaire concerne une unité de traitement lexicographique, une entrée. Il est utile de rappeler que cette entrée se présente sous forme d’un *lemme.* On entend par là, le fait que l’on fasse figurer les unités de discours sous forme canonique : le masculin singulier pour les substantifs, les adjectifs et les pronoms ; l’infinitif présent pour les verbes. L’entrée dans les dictionnaires amazighs figure pour les verbes à la deuxième personne de l’impératif.

La nomenclature d’un dictionnaire est donc constituée d’entrées qui correspondent à un ensemble de formes lemmatisées. Ce procédé, que l’on dénomme *lemmatisation*; peut constituer une difficulté pour le lecteur : un apprenant cherchant le sens du mot (lemme) *ulli* se rapportera à la page 654 du Dallet, car rien ne lui indiquera qu’il doit chercher plus haut, page 921 où on trouvera la forme singulière du mot *ulli* configuré sous une autre forme lemmatisée : *tixsi*.

C’est au niveau de la microstructure que les choix rédactionnels, en l’occurrence les notions d’homonymie ou de polysémie, qui conditionnent la réalisation d’un dictionnaire de langue. Il s’agit au fait de stratégie de description du sens que prendra les confectionneurs de l’œuvre. Ils doivent aussi prendre position en faveur d’une approche *fonctionnelle et synchronique* ou adopter une attitude *descriptive plus culturelle*. Car, ce positionnement a des conséquences sur l’analyse des significations. Le support essentiel du descripteur est l’analyse sémantique. En sachant que cette dernière dépend aussi du volet syntaxique, comme le montre l’exemple ci-après : *Tura teqcict tabrat.*

*Alami d tura i d-yekker seg yiḍes.*

Le lexicographe doit rendre compte de la différence de sens, car les deux unités sont censées être extraites du discours. Est-ce qu’il choisira de les traiter ensemble ou séparément ? Cela dépendra de ses choix, théoriques. Il reste qu’en langue les deux formes sont des unités distinctes : *Tura* est un verbe dérivé de *Aru* employé au prétérit, quant au second *Tura* est un adverbe de temps.

Quand à une même forme, à un même signifiant, correspond deux fonctionnements sémantiques différents, il convient de bien les distinguer. Ici, le traitement homonymique est justifié car le sens des deux unités n’a rien de commun qu’une forme, un signifiant, et que leurs significations sont totalement différentes.

La microstructure dispose d’un certain nombre de rubriques qui ne sont pas toujours présents dans toutes les œuvres lexicographiques, cela dépend de leur nature. Certaines rubriques possèdent un caractère quasi obligatoire, et d’autres semblent plus facultatives. Tout d’abord, dans un dictionnaire le lexicographe configure l’adresse ou l’entrée qui sont obligatoire. Ce sont des mots simples ou composés. Par exemple, l’article d’un dictionnaire monolingue se résumer à une entrée et sa définition. Bien sûr, l’entrée se présente sous sa forme lemmatisée. Mais, qu’elles sont les unités à décrire comme le soulignait Gaudin F 2000 : 119) ? Car, pour lui la notion de mot est trop floue pour être opératoire.

De toute façon, toutes ces questions restent des questions liées à la macrostructure et surcroits celles des confectionneurs de ces œuvres lexicographiques.

**IV- L’article proprement dit : la définition**

La plupart des mots les plus courants sont polysémiques. Alors, comment sont réparties dans un article les diverses significations qui constituent la matière sémantique de ces entrées ? Les méthodes et stratégies divergent selon le degré de finesse de la description. Mais le problème est toujours le même, il s’agit de rendre compte de manière organisée, de l’ensemble des usages d’un mot que l’on peut rencontrer dans un discours.

La hiérarchisation des sens se fait habituellement selon l’ordre de fréquence, puis historique ou logique. Le lexicographe a le choix d’organiser la présentation des sens d’un mot selon l’histoire (du plus ancien au plus récent), selon la fréquence (du plus fréquent au plus rara), ou selon un ordre logique (du sens propre aux sens figurés). Sous cet aspect, les auteurs n’adoptent pas toujours la même stratégie dans l’ordonnancement des significations. De toute façon, toutes les œuvres lexicographiques sont dotée d’une préface (préambule) qui énoncent les choix stratégiques du lexicographe.

Tout d’abord, en ce qui concerne les grandes options possibles, le souci de rendre la consultation efficace et de décrire en premier lieu l’usage contemporain conduit certains auteurs ont accordé le primat à la fréquence. En tout état de cause, les problèmes qui sont, généralement, générés sont ceux ayant trait aux expressions et mots composés. Quant aux auteurs qui privilégie le volet historique des mots est de lister les significations en fonction de leur ordre d’apparition. Sinon, avec l’évolution de la lexicographie en général et surtout l’apparition d’ouvrages spécialisés, l’agencement classique : fréquence, histoire ou logique semble ne tient pas compte dans leurs travaux.

Quant à la définition lexicographique, celle-ci doit remplir un programme différent des autres sortes de définitions, comme l’illustre celui de la logique. Elle doit en effet expliciter le sens du mot pris lui-même et faire correspondre à une unité supposée inconnue ou mal connue une pluralité d’unités appartenant au même système linguistique, organisées selon les structures syntaxiques de ce système, et qui est supposée capable de déterminer chez le lecteur ou l’auditeur l’élaboration conceptuelle adéquate (Rey, 1977 : 102).

En effet, la définition doit couvrir tout le défini et rien que le défini sans qu’il y ait d’ambiguïté. Le locuteur s’adresse ici à un large public, cela signifie que celui-ci doit trouver toutes les réponses possibles pour pouvoir comprendre la définition du concept en question.

Donc, la véritable définition est celle qui répond le mieux aux exigences de l’utilisateur-lecteur du concept lui-même. Ceci découle du fait que la réalité à appréhender est, le plus souvent, beaucoup plus délicate et plus complexe qu’on le pense. De ce fait, Rey A. souligne à ce propos : « *que la définition est un objet mental relativement simple, lui-même susceptible de définitions relativement simples (…) strictement, il n’y a de définition qu’en mathématiques, car les mathématiques sont une construction mentale parfaitement cohérente et dans laquelle la définition a une vertu créatrice : elle crée un concept et le fait fonctionner (…) contrairement, les dictionnaires donnent des équivalences synonymiques ou des gloses métalinguistiques pour des entités imposées au lexicographe qui doit rendre compte du lexique existant sans aucunement créer un système* » (1989 : 60 et 61).

Selon ce point de vue, nous pouvons avancer que l’approche faite par Rey s’inscrit dans l’optique de l’école classique qui avantage l’aspect logique des choses. En d’autres termes, il n’y a de véritable définition qu’en mathématiques, car elles assignent des concepts dans un univers abstrait digne d’être défini en tant que tel.

Pour Daniel Péchoin « *la définition ce n’est pas seulement l’équivalence synonymique du concept, c’est également la description métalinguistique du mot outil* » (1989 : 69). Ce qui veut dire que dans un dictionnaire de langue, destiné à un large public, on ne trouve pas uniquement des synonymes, mais aussi des descriptions d’ordre grammaticales telles que celles faites pour des articles de manière générale.

Par contre, J. Picoche fait noter que la définition est un élément de discours entre deux versants, le défini et le définisseur, en écrivant : « *la définition c’est la réponse directe à la question : qu’est-ce que le défini ? Elle doit pouvoir éventuellement se substituer au défini …* » (1992 : 142). Puis elle ajoute qu’elle [la définition] « *doit être une phrase incomplète, mais rédigée, un syntagme conforme aux règles syntaxiques de la langue (…), donc relevant de la même partie du discours que le défini* ».

D’autres auteurs entendent par définition lexicographique le mot ou les mots donnés comme équivalents du mot à définir. Mais cette définition est liée, de toute évidence, au facteur du sens ou signification des mots, c'est-à-dire, le domaine de la sémantique. Aussi, d’après Rey et Delasalle l’analyse sémantique de l’unité lexicale constitue l’un des objectifs majeurs du projet lexicographique.

Donc, cette analyse réalisée dans le processus de définition est du type synonymique, c'est-à-dire, mettre en valeur les éléments constituants le sens du mot à définir. Le mot sujet à définition est censé être extrait du discours et, bien sûr, présenté comme une inconnue. Mais, à vrai dire, le travail du lexicographe ne fait qu’obéir à certaines règles dictées par la discipline elle-même. Donc, quelques soit la manière dont il procédera dans sa définition du mot, celle-ci demeurera d’une qualité subjective dans son aspect global. Autrement dit, la définition proposée par celui-ci sera toujours dans un contexte limité, car le définisseur ne pourra définir que par référence à son potentiel expérimental personnel.

Enfin, d’après la tradition lexicographique, pour qu’un lexicographe puisse remplir sa mission convenablement, il doit procéder au tâtonnement pour qu’il parvienne à la maîtrise relative de son opération, à trouver la meilleure des équivalences possibles pour le contexte, tout en usant de la vieille formule (tout le défini et rien que le défini).

Après ce bref aperçu sur la définition lexicographique, il nous paraît utile de nous pencher sur la question suivante : qu'est-ce que le défini ? Ceci dans la perspective de compréhension de ce que donne la définition lexicographique dans une optique plus large. S’agit-il ainsi, dans la définition lexicographique, de la dénomination d’une chose en tant que telle ? Ceci d’une part. D’autre part, le défini rentre-t-il dans une forme de relation avec telle ou telle chose ? Donc, selon cette démarche, la définition lexicographique peut renfermer une multitude de formes différentes :

Le dictionnaire de linguistique retient deux types de définitions, « *la définition par référence à la chose que le signe dénote (définition référentielle, définition ostensive) et la définition par le moyen de signes appartenant à un système construit, à une langue artificielle ou métalangue (définition sémantique, définition logique)* » (2002 : 131, 132).

D’après cette définition, nous pouvons constater que ce dictionnaire opte pour une double signification du concept de définition. La première se rapproche nettement du phénomène de la description comme le signalait Pierre Guirraud dans son livre *Structures étymologiques du lexique français*, dans lequel nous pouvons relever la procédure de dénomination des choses sur la base, entre autres, des qualités physiques de l’objet à dénommer. Le cas, par exemple, de l’assimilation des caractéristiques d’un animal à partir de laquelle un terme désignant une plante est forgé, comme dans « *amezzu*ɤ *n tixsi* » en Kabyle (la mâche). La deuxième signification est fidèle au schéma aristotélicien qui est celui de la logique.

## 

## IV- 1- Le modèle d’article dictionnairique

## A, a

**a**/ agi

* amqim ameskan // **Md**. *alɤem-a* izeddi deg usileɤ142 n yemqimen imeskanen: *wa, ta* , d yerbuda: *a-tt- a ; a-t-a*
* **a** / ay zdat n teɤra yeskan-d tanzeɤt usiwel // **Md**. *ay argaz* ! *a tameṭṭut* ! *a leflani*.

**a** : d tanzeɤt n wahat (wissen), tettuseqdac deg tefyar d-iskanen belli tigawt werɛad ur tfukk ara. Akken tetteddu akk d “*la*”. // **Md**. *a la yettru weqcic* ;

*a la d-yeqqar fiḥel* ; *a la d-teddunt*.

* **a** : deg tenfaliyin n ugalli, **Md**. *a wellah, ma teḍra-tt* ! *a ḥeqq tagella d lemleḥ i d-aɤ icerken ! ar imekli-k ar ɤur-neɤ ass-agi*. !
* **a** / ad: tanzeɤt n wurmir. Nesseqdac **a** amzun s wefran, melmi d-yekka ger tenzeɤt d wemyag akk d wumqim awṣil neɤ “*wer*”.

**Md**. a k-ẓren medden; Ad- ak-awin d asfel; ad-ak-nɤen.

* **a :** tanzeɤt n usemlili gar sin yemqimen. // **Md**. *Kif ay aqcic a taqcict.*

## B, b

* **bab:** isem am. i d-yemmalen ayla n kra. // **Md**. *bab-is;anwa i d bab-is tɤawsa-ya; a bab-is mačči n dagi;bab-is, d nekk*.
* **baba [**vava**] :** is. am. sf. sgt ibabaten // isem-agi d isem gar yesmawen n twacult. **ababat** d- argaz i d-iǧǧan dderya. **Ababat ~** iɛiqer, amengur. anamek-is daɤen d argaz yuɤen tameṭṭut s-yin ǧǧan- d tarwa, ineggura-agi ad ssawalen i wergaz nni baba.
* **bu**: awal-a ur yettbeddil ara, yekka-d deg taɛrabt. // azal-is d- taluft n wayla.

**Md**. *bu yedrimen; bu ḥanut;*

*akken ittuseqdac deg tlufa n uɛayer (alaqeb)*. **Md**. *bu idenfiren (bu icenfiren)*

*bu wanzaqen (bu wanzaren)*, adg. *bu isertuten; bu lefɛayel; bu tissas; bu trugza;butellis; bufsus; bu twenza;*

*bu txilas, bu leɛwayer*, adg.

**1-Mot monoconsonne**

## U, u

**udi** [udi], is. am. sf. sgt. udawen // ayefki yendan i d yettaken tawaract n wudi, ayen d-yettifriren deg tfeqlujt n yiɤi iwimi neqqar udi. S ubrid-nniḍen, d yiwen usafar n wučči d yettilin ar wid yesɛan lmal ama d-tisita, aɤelmi neɤ iɤersiwen n trebga nniḍen.

**Md**. *ndu ay iɤi efk-d tawaract n wudi akken i tt-nettemenni.*

## E, e

**ečč** [ə∫∫], amy. ud. wis tlata n wannaḍ (*tett, učči, aččay, ur yečči*)

// **1**- d-tuddma n lqut melmi ara t- iger wemdan ar yimi-s, degs tuffẓa syin akkin d asebleɛ. **Md**. *yečča seksu s ibawen* ;

s wudem nniḍen : *yečča-t s wallen- is*.

**2**- tuččit s umata143, d-ayen ar yečč uterras di yal taswiɛt.

**2- Les mots bilitères et plus**

## S, s

**taswi**ɛ**t** [θaswiʕθ], is. unt. sf. sgt. tiswiɛin // **1-** tagnitt. **Md**. yir taswiɛt;

taswiɛt yelhan; taswiɛt n ṭṭiq.

**2**- akud neɤ tallit i deg-i d-yeḍra kra am taddart, tamdint, tamurt, adg. **Md**. *di teswiɛt-nni lgirra tudrin n leqbayel akk lluẓent aɤrum;*

*Mell-iyi, amek i teddreḍ deg teswiɛt yecban ta!*

## D, d

**addaynin** [a ajnin], is. am. sf. sgt. iddayninen. // anda i iteqqen neɤ yeggan lmal. Adeg-agi yusa-d deg uxxam aqdim n leqbayel nnig-s tissi neɤ taɛrict. Tura iruḥ ad inger, imdanen sseqdacen lkuri i d-yusan di trumit.

**Md**. *Ad as-tiniḍ deg waddaynin i tegneḍ iḍ-nni yezrin; lefhama uddaynin.*

## F, f

**afeggag** [afəgag], is. am. sf. sgt. ifeggagen. // **1**- qqaren awal-agi i tgejdit ufella deg uẓeṭṭa di tmurt n leqbayel.

**Md**. *at zik qqaren, win yesɛan ifeggagen deg wexxam-is yerbeḥ*;

**2**- lḥerma, tadukli am yifeggagen deg uẓeṭṭa, d nutni i tidet, akken daɤen *tawacult ma teddukel yiwen ur tt-yettawweḍ.*

## L, l

**alemsir** [aləmsir], is. am. sf. sgt. ilemsiren // melmi yemzel yikerri aksum tettent medden, aglim ttarrant d alemsir i-ɤef ttɤaman neɤ srusuyen fell-as tessirt iwakken ur tettenkar ara tɤerɤert yemmugen s wakal. **Md.1-** *Alemsir-agi truḥ-as akk taḍuṭṭ.*

2- *i d-yeqqim d-asired ulemsir, rɛi aniwa ara yeẓden ibawen*.

**alemsir** d awal uddis degs sin imeslayen: alem neɤ ag°lim, akk (ti)ssir(t).(ẓer awalen-a: alem, ag°lim d tessirt).

## ɣ, ɤ

**aɤesmar** [aγəsmar], is. udd. am. sgt. iɤesmaren // amayeg, neɤ iɤes n tamart. **Md.**1**-** *imi ara yemmet umdan ttcuddun-as aɤesmar-is;*

**2**-*bu iɤesmaren;*

**3**- a *welleh ar tent-yečča deg uɤesmar seg asmi d-yekkes tuɤmest-is.*

## Ẓ, ẓ

**aẓeṭṭa** [a ə a], is. am. sgt. iẓeḍwan

// yiwet ger ṣnaɛi tiqburin di tmurt n leqbayel. garent lxalat iẓeḍwan iwakken ad ssufɤent ibidiyen, iḥuyak d wayen nniḍen ara ten- yeṣren deg usemmiḍ n tegrest,

maca tamurt-nsen d adrar, arnu terfed aṭas ɤef lebḥer.

**Md.** *aẓeṭṭa n teryel.*

## M, m

**ameẓẓuɤ n tixsi** [amə uʁntixsi], is.udd. am. sf. // imɤi ger wiyyaḍ ɤurs lewṣayef ttakent anzi ar imeẓẓuɤen n tixsi. imɤi-ya gemrent medden i wučči deg kra n tamiwin n tmurt leqbayel.

**Md.** *tibḥirin useggass-a ruḥent akk d ameẓẓuɤ n tixsi.*

*D acu d-tewwiḍ akka a leflani, d- takemmict n tmeẓẓuɤt n tixsi i yewtal.*

## F, f

**tafsut** [ΘafsuΘ], is. unt. sgt. tifsutin // aseggas yebḍa ɤef rebɛa talliyin i dgi tella tefsut d-yeskanen belli tagrest teffeɤ, anebdu werɛad d-yewwiḍ, rnu d taswiɛt igerrzen akk i wid yettidiren axaṭer tettwenniɛ degs liḥala n tegnewt.

## Ṭ, ṭ

**ṭejra** [ ∂əӡra], is. unt. sgt. ṭṭjur. // awal-a yusa-d seg tmeslayt n taɛrabt, anamek-is ayen d-imeqqin ɤur-s lǧedra, ifurkan d yilɤan rnu tettiɤzif deg igenni.

**Md**. *aslen, axerrub, azemmur, ulmu, atg..*

**Ḍ, ḍ**

**aḍu** [a u], is. am. sgt. aḍuten // yettas-d seg tuzzya n lqaɛa d- yettlalen deg liḥala n tegnawt.

**Md.** 1- *aḍu d-yeffalen*;

**2**-*Yewwet-it waḍu weqcic-a;*

**3**- *aḍu n tikkelt-a yerwi tafellaḥt.*

(ẓer: *abeḥri, acelyaḍ*, *aqebli*).

# K, k

**tikli** [ΘiӼli], is. unt. sgt. tikliwin // tilḥin, tiddin.

**Md**.1- *amdan isseqdac aṭas iḍaren- is di tikli imi ara iteddu ad d-yeqḍu lecɤal n yal ass.*

**2**- *tikli n tyaẓiṭṭ akk d tin n tsekkurt;*

**3**- *tikli umussu n leɛrac ass n 14 deg wagur n yunyu 2001.*

# G, g

**ageffur** [agəffur], is. am. sgt. igefran, igeffuren // di tegrest ageffur yettḍul aṭas. Axettur n tegnawt yezmer ad yili deg-s udfel, lgerra, aḍu d tlufa d-yettawin asemmiḍ.

**Md**.1- *iḍul ugeffur n tikkelt-a ;*

2- *Nnan-d di radyu ad yili ugeffur ɤef yidurar ɛlayen n tmurt n leqbayel.*

## Q, q

**qqim** [ɔim], amy.// reyyeḥ. Isem n tigawt-is d tiɤimit.

**Md**. 1- *yewwet-it yeqqim din;* 2-*Ar tagara yeqqim ur iruḥ ara;* 3-*tiɤimit, teqqimeḍ meqqar steɛfu akken iwata lḥal.*

# D, d

**ddu** [ddu], amy. // lḥu.

**Md**. 1-*Ddu deg webrid-ik ;*

1. *Ddu kan ma nelḥeq ar din;*
2. *Ddu-d yid-s deg leɛnaya-k meẓẓi arnu yettaggad ;*
3. *Ddu s-yagi, ur-k yesri yiwen !*

# W, w

**wwet** [əwwəΘ], amy. // ɤurs aṭas inumak.**1**- yettwazdeɤ, **Md**. *Aqcic- a yettwazdeɤ s lejnun, awimt ar ccix*.

1. yeɛya, **Md**. *amɤar n baba tewwet-it ddunit seg lxedma n tmurt.*
2. win ur nesɛi anezgum ɤef kra, **Md**. *Dderya tečča aqerruy-is, maɛna yewwet ddunit s rrkel!*
3. win ur nesɛi zzher, **Md**. *ulac anda ur yexdim ara d acu tewwet-it twenza-s yegguma ad yerbeḥ.*
4. aḥbak tiyita, **Md**. *Akken kan d- yegg°eḍ deg lexla yewwet tameṭṭut-*

*is, iger-itt-id ger wallen-is ad-as yebru.*

1. Akiyyaf n lkif, **Md**. *yewwet-as a girru n lkif.*
2. acellel, **Md**. *tameṭṭut-nni tewwet tabacemmaqt.*
3. Asekran, **Md**. *gma-s iḍelli, yewwet-itt-id alami ur iẓer abrid.*
4. Aṭan, **Md**. *waqila, yewwet-ik lqu.*
5. anẓar, **Md**. *iḍ nni yezrin tewwet lgerra alami kkren iḥumal.* **11-** zzɛaf, **Md**. *taqcict-agi tekkat-itt tgernint, ilaq ad tettɛeqqel.*

**ɛ, ɛ**

**uɛwij** [uʕwiӡ], arb., sgt. uɛwijen // uzzlig.

**Md**.1- *Ala uɛwij iwimi tessneḍ ;*

2-*nniɤ-ak ur teddu ara d wuɛwijen;*

# J, j

**tujjya** [Θuӡja], is. unt. sgt. tujjyiwin

// ḥellu, tukksa n waṭṭan.

**Md.1-** *Aseggas-a atan tejjiḍ arnu s- tidet ;*

2-*Wissen ma yejji deg uɤelluy-nni n wassen;*

3-*Ma tujjya yejji, d acu kan werɛad yufa iman-is.*

# N, n

**nneɛma** [nəʕma], is. am. sgt. nnɛami, yusa-d seg tutlayt n taɛrabt, // rreẓq, lqut, asadur.

**Md**.1- *ass-agi yezzazdeg nneɛma-s Muqqran;*

2- *acḥal d-yerra n lgelbat n nneɛma jeddi-k aseggas-a?*

3- *nneɛma n leɛwam-agi inuggura txuṣ aṭas, cukteɤ iwexxer lḥal.*

# Y, y

**tayaẓilt** [Θaja ilt], is. unt. sgt. tiyuẓal neɤ tiyaẓilin // tilawin imi ara grent aẓeṭṭa sseqdacen tayaẓilt i tuddza n weḍraf akken ad d-tali tiddi.

**Md**.1- *tayaẓilt-a n nnḥas ur ẓayet ara;*

2- *iɛeṭṭel ibidi n tikkelt-a axaṭer terreẓ-as tyaẓilt-is i yaya;*

3- *ad d-tawweḍ tallit ur d-yettɤimi la tayaẓilt la aẓeṭṭa.*

## I, i

**isem** [isəm], is. am. sgt. ismawen,

// azal-is yebḍa ɤef sin: **1**- aferdis ger wiyyaḍ deg tjerrumt. Adeg-is yeskan-d tawuri yesɛa di tjerrumt, ɤurs tlata wudmawen:

1. tawsit: amallay, **Md**. *aqcic;*

unti, **Md**. *taqcict*

1. amḍan: asuf, **Md**. *Argaz* ; asget, **Md.** *irgazen*
2. addad: ilelli, **Md**. *Aman ;* -

- addad amaruz, **Md**. *Waman*.

**2**- Yezmer ad yili berra i tjerrumt Ad yeṭṭef adeg-is am awalen n nniḍen n tutlayt d-yettmeslayen ɤef tlufa n ddunit. Dagi daɤen yesɛa sin inumak: isem n timanit, **Md** *Tawes, Lbacir, Muqqran, atg.* akk d-yisem n tɤawsiwin, **Md.** *Taddart- a isem-is Tiẓiṭ;*

### IV-2- Commentaires du modèle proposé

Comme le montrent les quelques exemples extraits de notre corpus, la rédaction d'un article dans la langue kabyle ne relève pas de l’impossible vu que les éléments concourant à la conception d’un article dictionnairique sont disponibles dans le Kabyle.

Il est vrai que certains de ces éléments ne sont pas souvent évidents, mais il n’en demeure pas moins que grâce à une réflexion approfondie, le travail peut être du domaine du possible. L’une des difficultés à laquelle est confronté le lexicographe en langue kabyle est l’étymologie par exemple.

En effet, cette langue ne dispose pas d’une tradition écrite qui lui permettrait de remonter à l'origine des mots. Toutefois, il existe une solution à même de parer à cette difficulté. Retracer l'étymologie de certains mots peut se faire par un travail de comparaison inter dialectale. En d’autres termes, lorsqu’il est question de déterminer l’origine d’un mot dans un dialecte donné, un travail d’élargissement aux autres (dialectes) est souhaitable puisque des apparentés existent entre ces derniers. L’exploitation des points d’entrecroisement peut être concluante aussi sur le plan diachronique que synchronique.

Les articles présentés supra tentent à travers leurs définitions de répondre de manière plus au moins satisfaisante à la norme lexicographique. Cela est d’autant plus vrai puisqu’ils sont construits dans le respect des critères logiques ayant trait soit à la définition linguistique soit à la définition métalinguistique. Ces articles se déploient à partir d’un lemme. Cette notion (lemme) représente une suite de [caractères](http://fr.wikipedia.org/wiki/Caract%C3%A8re_%28typographie%29) alphabétiques formant une unité [sémantique](http://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9mantique) et pouvant constituer une entrée de [dictionnaire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Dictionnaire).

L’article d’un dictionnaire s’amorce toujours par un lemme synonyme d’une entrée dictionnairique. Pour une meilleure appréhension des articles que nous avons proposés ci-haut, nous suggérons un plan de lecture à travers l’énumération des principaux points déjà évoqués que nous reprenons en détails ci-après:

**IV-2-1- Les lemmes à définition linguistique**

Généralement, il s’agit de mots lexicaux, leur définition (énoncé définitoire) s’assimile à des catégories diverses comme nous l’avons déjà expliqué précédemment. A titre d’exemple, les locuteurs kabylophones expliquent souvent le terme « *udi* » (beurre ) par un retour à son origine. C’est-à-dire l’acte à travers lequel on fait battre du lait caillé pour obtenir le petit lait duquel est extrait le beurre. Ainsi, le paramètre linguistique investi dans ce cas est l*’analyse* qui consacre l’origine du référent comme trait sémantique. Par contre, les mots (*butissas, tafsut, aḍu et tikli*) fonctionnent plus au moins tous selon le modèle de la *caractérisation*.

Quant aux mots (*addaynin, aɤesmar, ṭejra, aẓeṭṭa et baba*) se définissent par leur fonction. Le cas par exemple de « *baba* » (papa) peut être défini soit par une paraphrase « *win i d-ayi d-yesɛan* » (celui qui m’a enfanté) ou par une antonymie « *baba ~ yemma* » (père ~ mère)*.* L’absence de synonyme autorise le recours à l’antonymie. Sa relation sémantique est du type partie de tout, c’est-à-dire que le lemme « *baba* » entre dans une hiérarchie d’inclusion par rapport au champ lexicale de la parenté. Le lemme « *aɤesmar* » (menton) peut être défini respectivement par une équivalence synonymique « *amayeg* » ou par le composé synaptique « *iɤes n (t)amar(t)* » (l’os de la barbe), le deuxième énoncé définitoire représente une définition morphosyntaxique.

Les verbes tels que « *ewwet* » (frapper)*,* « *aɤ »* (acheter), « *ečč »*

(manger) et « *qqim* » (s’assoir) sont des lemmes qui obéissent à la logique

polysémique en termes de relation sémantique. Autrement dit, il s’agit d’une construction du sens sur la base de l*’analyse*, ce qui est vraisemblablement plus cohérent, car il s’agit de verbes ayant trait au mouvement. Leurs traits distinctifs s’opèrent à partir du primitif sémantique de chacun d’eux et selon leurs contextes discursifs. Ainsi donc, chaque emploi spécifique correspond à une fonction spécifique qui donne au lemme une signification particulière. Toutefois, l’interprétation nous a appris que des ambiguïtés peuvent survenir quant au sens à attribuer à une unité lexicale. Le fait que ce dernier (le sens) dépend de l’intention de communication du locuteur et davantage de la manière dont il est perçu par le récepteur, il peut donner lieu à diverses interprétations. Cela nous amène à conclure que le sens d’un mot doit être appréhendé dans le cadre de la sémiologie de la communication et de la signification, suivant les cas.

### IV-2-2- Les lemmes à définition métalinguistique

Le premier article « *a, A* » se conjugue avec une réalité linguistique qui est celle d’un vocabulaire grammatical qui se décrit lui-même (l’autonymie). La particule « *a, A* » prend des formes linguistiques multiples pour répondre à des situations d’utilisations différentes. De même pour toute situation à travers laquelle on utilise des mots grammaticaux pour mieux expliciter le sens des phrases, comme l’illustre le cas du préfixe « *bu* » (celui à.. .). Ce préfixe n’a de valeur qu’une fois rentré en combinaison avec un substantif ou un adjectif. D’ailleurs de par leur récurrence dans l’usage, ils sont considérés comme indispensables à toutes constructions syntaxiques correctes. Dans ce sillage, les grammaticaux influent sur l’emploi et le sens des entités avec lesquelles ils se combinent. Lorsque par exemple « *a, A* » rentre en combinaison avec un démonstratif « *wa* » (celui-ci), assume l’une de ses diverses fonctions (voir article dictionnairique supra), ici il est autonymique, car il reçoit une appellation de désignation déictique.

Rappelons que ce modèle de définitions s’articule essentiellement autour de deux types de paramètres :

* 1. *La désignation* est une opération qui peut embrasser des relations entre *signe* et *signe* comme l’illustre notre exemple de « *isem* » (nom). Ce lemme est un signe grammatical qui remplit une fonction autonymique, c’est-à-dire un discours qui se décrit de lui-même. Cependant, ce même lemme peut se retrouver dans les énoncés définitoires linguistiques quand il remplit les fonctions de nom propre ou de nom commun. Nous avons aussi le modèle prédicatif dont le *signifié* assure la désignation de l’objet à définir, par exemple le terme « *taswiɛt* » (situation) qui rentre dans la catégorie de définition par équivalence synonymique. Toutefois, ce deuxième procédé de désignation peut prendre différentes formes de définitions à savoir :
     1. l’équivalence qui s’applique à cet exemple « *taswiɛt // tagnitt* » ;
     2. signifié « *taswiɛt // ticki* » (tout à l’heure) ;
     3. vouloir dire « *taswiɛt-nni// lweqt-nni* » (à cette époque-là).
  2. La *dénomination* repose essentiellement sur trois éléments de base à partir desquels elle se génère : *dénommer*, *s’appeler,* comme le montre l’exemple :

« *afeggag* » (poutre en bois, qu’on utilise dans le métier à tisser kabyle). Il

acquiert son sens par l’établissement des relations définitionnelles de hiérarchie et d’inclusion (partie de tout). Cet élément fait partie des objets qui composent le métier à tisser traditionnel kabyle. Enfin, nous avons le terme *appellation* tel que représenté dans notre exemple « *butissas* » (homme courageux).

Il est à noter que le paramètre renvoyant à l’appellation porte, généralement, sur un concept générique. Autrement dit, reprenons ce dernier exemple qui implique que tout homme courageux devrait avoir comme appellation « *butissas* ». Donc, avec l’introduction du préfixe « *bu* » (celui à…) dont les substantifs deviennent des adjectifs qui fonctionnent selon le modèle d’appellation.

Ce changement de statut grammatical provoqué par l’introduction du préfixe « *bu* » implique aussi un changement d’ordre sémantico-référentiel. Le substantif en question « *tissas* » est un terme dénominatif abstrait qui renferme la caractéristique de courage. Mais dans le cas de « *bu tissas* », cette qualité est attribuée par le biais de l’appellation à une personne connue pour son courage.

**Abréviations et symboles Tamazight Traduction française**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Amy. | Amyag | Verbe |
| Md. | amedya | exemple |
| ‣ | asentel | thème |
| **Δ** | asuddim | dérivé |
| **//** | anamek | sens |
| **/** | aẓar | racine |
| […] | API | API |

**IV-3- La définition de l’entrée *aɤ* (acheter)**

**Exemple d’un article dictionnairique berbère monolingue. Choix d’un verbe dans le parler des Ait M’likeche**

**aɤ [aR], rac. /ɤ/.**Amy. ‣ anaḍ // I. aksab n tɤawsa s webrid n tedrimt. Md. *yuɤ axxam s 100 melyun ɤef lǧar-is .* II. ***Inumak nniḍen****.* Md. *yuɤ-d lehna s tsusmi.* III. ***Ameskar n yisem n wayen yettidiren***. Md. Y*uɤ tameṭṭut.* IV. ***Ameskar n war tudert.*** Md *Yuɤ wedfel ɤef tɤaltin*. V. ***Tigawt***. Md. *Yettaɤ abrid-agi myal ssbeḥ*. VI. **Addad.** Md.1. *Yuɤ-it lḥal di fransa*. Md.2. *tuɤ*, *tuɤ-it.* VII. ***Iger asnamkan.*** Md.1. *Aɤ awal* (*aweṣi*), Md.2. *yuɤ tanumi* (*Tigawt yettwalsen*). VIII. **Δ.** *ttwa****ɤ,*** *myaɤ, msaɤ, tawaɤit*. Md.1. *tettwaɤ teswiɛt***.** Md.**2.** *myuɤen***.** Md**.3.** *msaɤen watmaten*. Md.4. *tawaɤit n wejrad n tikelta, iman-is*.

### La traduction de l’article dans la langue française

Acheter [aʃte], v. impératif, // **I**. s. litt. Entrer en possession de qlq.

Chose au moyen d’argent. Ce qui équivaut à la signification de : rentrer en possession d’un objet matériel ou immatériel. Ex. (Il a acheté une maison pour une valeur de 100 millions sur son voisin). Il a acheté auprès de son voisin une maison d’une valeur de 100 millions. **II**. **Les sens figurés**. Ex. (il a acheté la paix avec le silence). Il s’est offert la paix grâce à son silence. **III**. **Sujet animé**. Ex. (il a épousé une femme). Il s’est marrié. **IV. Sujet inanimé**. Ex. (la neige a couvert les collines). Il a neigé. **V**. **Action.** Ex. (il achète cette route chaque matin). Il emprunte cette route chaque matin. **VI**. **État**. Ex.1.(le temps l’a acheté en France). À cette époque-là, il était en France. Ex .2. (il était déjà

acheté). Elle est mariée. **VII. Champs sémantiques.** Ex. (acheter la parole). Obéir (aux conseils). Ex.2. (acheter l’habitude). Avoir l’habitude, s’accoutumer à …(l’action qui se répète). VIII. **Δ.** Les dérivés: passif, l’équivalence et la réciprocité.Ex.1. la situation est mauvaise. Ex.2. Ils se sont mariés. Ex.3. les frères ne se sont pas mis d’accord. Ex.4. Cette dernière invasion de sauterelles est unique en son genre.

### IV-4- Explication et commentaire de l’article proposé

### IV-4-1- Choix des exemples

Le choix du verbe ***aɤ*** répond à plusieurs considérations parmi les plus importantes, son usage fréquent par les locuteurs et son aspect polysémique. Il est l’un des vocables ayant des occurrences chez les natifs des At M’likeche *(Ibahlal)*, tribu ayant servie d’enquête. Ce verbe est également utilisé dans des contextes très différents variant entre sens dénoté et sens connoté. En ce qui concerne le métalangage, nous nous sommes référés à Mammeri M., Boudris B. et Achab R.

### IV-4- 2- Analyse de la définition proposée

* Pour que l’utilisateur puisse repérer et comprendre l’organisation de la définition et décoder l’article, nous avons proposé des abréviations que nous avons explicitées au préalable.
* L’entrée lexicale désigne un verbe en caractère gras, suivie de la prononciation indiquée entre crochets, les symboles utilisés proviennent de l’Alphabet phonétique international (API). Après la transcription en API viennent respectivement la racine et le thème du verbe à la forme impérative.
* La classe grammaticale du mot est indiquée par : Amy. (Verbe).
* Viennent ensuite, le sens propre et le sens figuré du mot introduit dans des exemples.
* Exemples d’empois du verbe avec des êtres animés et inanimés.
* Emploi comme verbe d’action, verbe d’état et verbe support.
* Puis suivent deux subdivisions qui introduisent chacune un aspect du champ sémantique de l’entrée lexicale.
* Enfin, la dernière rubrique de la définition indique à la suite d’un triangle, les mots dérivés de l’entrée lexicale principale.
* Tous les exemples sont rendus en italiques.

### IV-4-3- Commentaire de l’article

Vu l’absence d’une tradition lexicographique monolingue dûment consacrée en langue berbère, nous nous sommes inspirés de dictionnaires de langue française, tels que Larousse, Le Robert et le Flammarion. En ce qui concerne le métalangage, consistant à nommer les catégories grammaticales du berbère, nous avons emprunté les différentes notions à des chercheurs et à des linguistiques reconnus dans ce domaine comme M. Mammeri, Boudris et Achab. Les travaux de ces auteurs constituent une référence incontournable pour les locuteurs berbérophones en général et dans l’enseignement de cette langue plus particulièrement.

* 1. La première subdivision correspond au sens posé du verbe, c’est-à-dire dans son emploi conventionnel tel qu’il est envisagé dans le cadre d’une sémiologie de la communication. Il est question d’abord, d’une définition recouvrant cette signification première du mot indiquant la réalisation concrète et matérielle de l’action. Ce verbe exprime l’activité de l’acte par lequel l’achat d’un bien matériel s’effectue. *aɤ* (acheter) en langue kabyle dénote le fait qu’une personne rentre en possession d’un bien matériel ou immatériel moyennant une somme d’argent.
  2. La thématique de ce verbe selon son sens posé est relative à la description d’un acte de la vie sociale. Le verbe est défini par une paraphrase analytique qui décompose le processus de celui ou de celle qui effectue l’action d’achat. Il se décline comme suit : présence de deux parties (vendeur/acheteur), la première encaisse de l’argent et le second acquiert un bien.
  3. Comme toute langue naturelle, le berbère dispose d’emploi polysémique de ses unités linguistiques. Afin de rendre compte des différentes significations de l’entrée proposée, nous avons procédé à l’introduction du verbe dans différents exemples présentant un ensemble plus ou moins exhaustif des contextes de son utilisation.
  4. Le verbe peut être associé à des sujets représentant des êtres animés et inanimés. Cela lui confère le statut d’une unité grammaticale très fréquente dans l’usage. Il remplit à la fois une fonction référentielle lorsqu’il renvoie à l’acte de l’achat et une fonction prédicative, celle d’un verbe support (auxiliaire).
  5. Sur le plan syntaxique, le verbe peut prendre trois types de fonction selon la position qu’il occupe sur l’axe syntagmatique et son environnement immédiat dans la phrase. Autrement dit, l’expansion qui lui succède peut lui conférer le statut soit d’un verbe actif soit passif ou impersonnel.
  6. En dernier lieu, et en attente d’un dictionnaire monolingue kabyle consacré aux synonymes, nous avons jugé nécessaire de donner aux futurs usagers une liste de mots dérivés recouvrant le champ lexico sémantique du verbe.

**Conclusion**

En guise de conclusion pour ce cours de lexicographie destiné exclusivement aux étudiants de niveau master langue, variation et aménagement qu’il est loin d’être épuisé. Car, le champ de ce domaine est beaucoup plus vaste pour espérer le couvrir dans toutes ses dimensions. C’est la raison pour laquelle, nous avons réparti ce cours en quatre chapitres à travers lesquels nous estimons avoir toucher à l’essentiel.

Nous avons amorcé ce cours par un bref historique de la lexicographie, car en remontant dans le temps permet non seulement de mieux saisir les origines et contours de celle-ci, mis aussi permettre à l’étudiant de situer les débuts de la lexicographie berbère. Une fois que cette dernière est située dans le temps, l’apprenant saura approfondir ces connaissances dans le domaine.

L’idée de cette dite lexicographie berbère qui remonterait vraisemblablement au 12ème siècle de notre ère constituerait une sorte de repère identitaire et linguistique de cette langue ancestrale. Puis, à partir de celui-ci (repère) d’autres productions ont vu le jour au 15ème et 17ème siècle. Et enfin, avec l’arrivée des Français en Algérie toute une série de travaux lexicographiques ont été confectionné. Ces travaux quelque fois sont de bonne qualité d’autres de mauvaise qualité. Toutefois, cette lexicographie a le mérite d’être produite car elle a pu sauvegarder une bonne partie d’un lexique qui aurait pu disparaitre.

Après ce panorama historique de la lexicographie en générale et berbère en particulier nous avons tenté de présenter dans un troisième chapitre les éléments essentiels sur lesquels cette discipline est construite, en l’occurrence la nomenclature, la macrostructure et la microstructure.

Pour terminer enfin par présenter l’art de la définition, surtout celui ayant trait à la lexicographie du domaine amazigh. En effet, nous avons proposé un modèle d’article dictionnairique monolingue à travers lequel l’étudiant pourra amorcer une réflexion. Il est à rappeler que la lexicographie amazigh même s’il a bénéficié d’un héritage assez intéressant du point de vue données lexicales, mais elle reste à être édifiée.

**Bibliographie**

**Auroux S. et Al.** (1990) : Actes du colloque : *la définition*, organisé par CELEX (Centre d’Études du Lexique) de l’Université Paris Nord les 18 et 19 novembre 1988, éd. J. Chaurand et F. Mazière.

**Béjoin H. et Thoiron Ph**. (1996) : *Les dictionnaires bilingues*, Ed. Duculot.

**Benveniste E**. (1966) : *Problèmes de linguistiques générale, 1*, Ed. Gallimard.

**Berthet-Martin F.** (1981) : *A propos de jeune fille : remarques sémantiques et lexicographiques*, In Cahiers de lexicologie, Vol. 2, p. 67-77.

**Boisson C. et Al.** (1991) : Aux origines de la lexicographie : Les premiers dictionnaires monolingues et bilingues », In Journal international of Lexicographie, Vol. 24 (a), p. 261-315.

**Carrey E**. (1858) : *Récits de Kabylie : Compagne de 1857*, Ed. Michel Lévy, Paris.

**Corbin D.** (1987) : *Quelques principes descriptifs de la compétence lexicale*, In Gars Université de Provence 5, p. 241-262.

**Corbin D.** (1990) : « Le monde étrange des dictionnaires », In Cahiers de lexicologie n°56, 57, p. 75-108.

**Corbin D**. (1992) : « Sens et définition de la compositionnalité du sens des mots construits », In Linguistcae Investigationes, Vol. XVI : 1, p. 189- 218.

**Corbin D**. (1994) : « Le monde des mots et des sens construits Catégories sémantiques, catégories référentielles », in Cahiers de lexicologie n° 65, p. 231-236.

**Corbin P.** (1989) : « Lire les dictionnaires : Pour la constitution en champs de recherches de la lecture critique des textes lexicographiques français contemporains », In Lexique, France, p. 31- 41.

**Cormier Monique C. et Al**. (2003) : *Les dictionnaires Le Robert : Genèse et évolution*, Ed. Presses universitaires de Montréal, Canada.

**Dubois J.** (1997) : *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Ed. Larousse, Bordeau, France.

**Dubois J.** (2002) : *Dictionnaire de linguistique*, Ed. Larousse.

**Druon M.** (1989) : *«* Dictionnaire de l’Académie : Une magistrature de l’usage », In Lexiques, France, p. 73-77.

**Fradin B**. (1988) : « Décrire un verbe », Revue lexique n° 6, P.U.L., p. 97-138.

**Fradin B. et Al**. (1979) : « Autour de la définition : De la lexicographie à la sémantique », In Revue de Langue française n° 43, p. 103-122.

**Galisson R.** (1987) : « De la lexicographie de dépannage à la lexicographie d’apprentissage : Pour une politique de rénovation des dictionnaires monolingues de FLE à l’école », In Cahiers de lexicographie, Vol. 51, p. 95-118.

**Gaudin F. et Guespin L**. (2000) : *Initiation à la lexicologie française : De la néologie aux dictionnaires*, Ed. deboeck. Duculot.

**Guilbert L**. (1967) : *La créativité lexicale*, Ed. Librairie Larousse.

**Helmy A. I.** (1989) : *Le lexique*, Rennes, France.

**Imbs P**. (1977) : Le trésor de la langue française », Ed. Klincksieck, t. 1, Paris.

**Kleiber G.** (1989) : « Y a-t-il encore un sens à parler du sens des mots ? », In Lexiques, France, p. 92-96.

**Klieber G**. (1984) : « Dénomination et relations dénominatives », In langages, Vol. 76, p. 77-94.

**Klieber G**. (1987) : « Mais à quoi sert donc le mot chose », In Revue de Langue française, Vol. 73, p. 109- 127.

**Kowal D. et Al**. (1996) : *La définition : Dans Encyclopédie universalis*, Thésaurus-Index, Paris.

**Lalande A.** (2002) : *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Ed. P.U.F.

**Larousse P.** (1980) : *Le dictionnaire le Petit Larousse en couleur*, Ed.Larousse.

**Lehmann A.M**. (1989) : « Les représentations idéologiques dans le discours du dictionnaire », In Lexiques, France, p. 106- 112.

Larousse P. (1980) : *Dictionnaire le Petit Larousse en couleur*, Ed. Larousse.

**Martin R**. (1969/2) : « Le Trésor de la langue française et la méthode lexicographique », In Revue de langue française n° 43, p. 45-55.

**Mazière F.** (1989) : « Une analyse de la définition : Formes, Historicité et Idéologie », In Lexiques, France, p. 97- 105.

**Melčuk I., Clas A. et Polguère A**. (1995) : « Microstructure du dictionnaire explicatif et combinatoire », In référence, Louvain-la-Neuve, Duculot.

**Neubauer A.** (1861) : « Notice sur la lexicographie Hebraîque », In Journal Asiatique, p. 47-81.

**Picoche J.** (1978) : *Structure sémantiques du lexiques français*, Ed. Nathan.

**Picoche J.** (1992) : *Précis de lexicologie française*, Ed. Nathan.

**Pruvoust-Beaurain et Al**. (1980) : *Dictionnaire Usuel Illustré de langue française*, Librairie Quillet-Flammarion, Paris.

**Rey A.** (1977) : *Images et modèles du dictionnaire à la lexicologie*, Ed. Armand colin.

**Rey A.** (1983) : *La lexicographie française : Rétrospectives et perspectives*, Ed. Lexique 2, Lille, PUL.

**Rey A**. (1987) : « Le dictionnaire culturel, lexicographique », In Cahiers de lexicologie n° 65, Vol. 3, p. 3-50.

**Rey A**. (1989) : « Le français et les dictionnaires, aujourd’hui », In Lexiques, France, p. 6- 17.

**Rey A**. (Sd) : « Recherches lexicographiques : Esquisse d’un dictionnaire structural », In Lexicographica, Vol. 3, p. 3- 50.

**Rey A. et Al**. (1965) : « Problèmes et conflits lexicographiques : A propos de la définition lexicographique », In Cahiers de lexicologie nº 6, Vol. I, p. 1-19.

**Rey A., Guerard F. et Péchoin D**. (1989) : *«* Lexicographie : Autour de la définition *»*, In Lexiques, France, p. 60- 66.

**Rey-debove J.** (1971) : *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français*, Ed. La Haye, Mouton.

**Rey-Debove J**. (1989) : « Dictionnaire d’apprentissage : Que dire aux enfants », In Lexiques, France, p. 24- 30.

**Rey-Debove J**. (1997) : *Le métalangage*, Ed. Armand-Colin.

**Rey-Debove J**. (1989) : *Le traitement analogique dans le dictionnaire monolingue, dictionnaire encyclopédie universell de la lexicographie t. 1*, Ed. Berlin-New York, walter de Gruyter.

**Vigner G**. (1989) : « Thèmes, champs lexicaux et activités discursives », In Lexiques, France, p ; 134- 145.

**Basset A.** (1922) : *La langue berbère, morphologie, le verbe, étude de thèmes*, Librairie Ernest Leroux, Paris.

**Basset A**. (1934-1935) : « Autour d’une racine berbère », Anales de l’Institut d’Études orientales, Paris, Tome I., p.73-76.

**Basset A.** (1945) : « Sur la voyelle initiale en berbère », Revue africaine, n°402-403, Alger, p. 82-88.

**Basset A.** (1952) : *La langue berbère*, Ed. Londre.

**Basset R.** (1883-1885-1886-1888) : *«* Notes de lexicographie berbère », in Journal asiatique, Paris.

**Boogert N.V.D.** (1995) : *La révélation des énigmes berbères : Lexique arabo-berbère des XVII et XVIII siècles*, Édition des matériaux berbères, travaux et documents IREMAM n° 19 Aix-en-Provence.

**Boukous A**. (2005) : « Un héritage colonial à revisiter : La dialectologie amazighe », in Studi Berberi e Méditerranée, Napoli, p. 119-129.

**Boulifa A. S.,** (1913) : *Méthode de langue kabyle, cours de deuxième année, études linguistique et sociologique sur la Kabylie dans Djurdjura, Textes Zouaoua suivi d’un glossaire*, Jourdan, Alger.

**Boulifa A.S**. (1913) : *Lexique kabyle-français*, Ed. Jourdan, Alger.

**Bounfour A.** (1995) : « Dictionnaires Berbères : Généralités », Encyclopédie Berbère n°XV, Edisud, p.2303-2305.

**Bouyahia A**. (1998) : *Comment peut-on compléter le Dictionnaire de J.M. Dallet ?*, Mémoire de D.E.A. Linguistique, Lexicologie, Lexicographie, soutenu sous la direction du Pr. S. CHAKER, INALCO, Paris.

**Chaker S**. (1995) : « Les dictionnaires berbères (autres que kabyles) », Encyclopédie berbère nº XV, Edisud, p. 2308-2310.

**Chaker S**. (2003) : « Autour de la racine en Berbère » In Folia Orientalia, Vol. 39.

**Dallet J.M**. (1982) : *Dictionnaire kabyle – français*, Selaf, Paris.

**Dallet J.M.** (1985) : *Dictionnaire français – kabyle*, Selaf, Paris.

**Haddadou M.A.** (1985) : « *Structures lexicales et significations en berbère (kabyle)* », thèse de Doctorat 3ème cycle, Université d’Aix-en-Provence.

**Lanfry J.** (1995) : « Les dictionnaires kabyles (classés selon la date de leur parution) », Encyclopédie berbère n° XV, Edisud, p. 2305-2308.

**Mammeri M.** (1976) : *Tajerrumt n Tmazight : Tantala Taqbaylit*, Ed. Maspéro, Paris.

**Mammeri M.** (1990) : *Lexique: Tamazight / Tafransist, Tafransist / Tamazight*, 3è Ed. Aẓar, Bejaia.

**Nait**-**Zerrad K.** (2004) : « Kabylie : Dialectologie », In Encyclopédie berbère, Ed. Edisud, Vol. XXVI, pp. 4067- 4070.

**Serhoual M.** (2001) : « La lexicographie berbère », Revue de la F.L.S.H., de Tétouan, 11, pp. 67-90.

**Serhoual M.** (2002) : Dictionnaire tarifit / français & essai de lexicologie amazighe, Thèse de doctorat d’Etat 2 volumes, xxx + 749 p. + 354 p., soutenue à la F.L.S.H. Université Abdelmalek Es-saädi, Dir. Fernand Bentolila & Miloud Taifi (février 2002).

**Taîfi M.** (2002) : « De la construction adjectivale en Tamaziɤt : Syntaxe et sémantique de la particule (*d*) », in Articles de linguistique berbère, mémorial Warner Vycichl, résumé et édité par K. Nait-Zerrad, Ed. l’Harmatan.

**Taîfi M.** (1988) : « Problèmes méthodologiques relatifs à la confection d’un dictionnaire du tamazight », Cahiers d’Études Berbères Awal nº 4, p. 15-26.

**Taifi M.** (1991) : *Dictionnaire tamazi*ɤ*t – français (parlers du Maroc central)*, l’Harmathan-Awal, Paris.

**Vycichl W.** (1957) : « L’article défini du berbère », Mémorial André Basset, Librairie Adrien Maisonneuve, Paris, p. 139-146.

1. Tout ce qui n’est pas gréco-romain est considéré comme étant sauvage, voire même méprisant. [↑](#footnote-ref-1)